



Information réglementaire supplémentaire

Pour le troisième trimestre clos le 31 juillet 2019

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD**

416-308-9030

www.td.com/francais/investisseurs

Gillian Manning, chef, Relations avec les investisseurs (gillian.manning@td.com)
Chris Bury, vice-président associé, Relations avec les investisseurs (chris.bury@td.com)

Introduction

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, du document *Information financière supplémentaire* et de la présentation à l'intention des investisseurs du troisième trimestre de 2019 de la Banque, ainsi que du rapport annuel 2018 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées «Glossaire – Bâle» et «Acronymes» du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés». Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Présentation de l'information financière selon Bâle III

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) a commencé l'application progressive de l'exigence de rajustement de la valeur du crédit (RVC) pour la composante actifs pondérés en fonction des risques. L'intégration de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC se fait progressivement, de sorte que le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a tenu compte de 80 % de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC en 2018. Ce pourcentage a grimpé pour s'établir à 100 % en 2019. L'utilisation de différents facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC s'appliquant à la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres résulte en différentes expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires sont tous de 100 %. À compter du deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II, le coefficient de rajustement étant réparti sur trois trimestres. Le coefficient passera de 70 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 72,5 % au troisième trimestre et à 75 % au quatrième trimestre. Selon l'approche révisée, la Banque n'a plus à respecter le plancher de fonds propres. Ces trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques sont présentées au tableau des actifs pondérés en fonction des risques (page 10) et au tableau de la situation des fonds propres (pages 1 à 3).

Le BSIF autorise la Banque i) à utiliser l'approche de mesure avancée et ii) à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (approche NI avancée).

À compter du quatrième trimestre de 2018, la Banque a appliqué les nouvelles exigences de communication financière au titre du troisième pilier. Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que la Partie 4 – Risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que sur d'autres expositions hors bilan, tandis que le RCC à la Partie 5 – Risque de crédit de contrepartie inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques présentés pour chacune des exigences tiennent compte du facteur scalaire de 6 % prescrit par le BSIF.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l’immobilier résidentiel	27 - 30
Situation des fonds propres – Bâle III	1 - 3	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	31 - 32
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	33 - 34
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire	5	Analyse de l’exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	35
Ratio de levier	6	Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)	36
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	7	Approche standard de l’exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)	36
Composition de la TLAC (TLAC1)	8	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	37 - 38
Rang de créancier au niveau de l’entité juridique (TLAC3)	9	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	39 - 40
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	10	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	41 - 42
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	11	Nature des sûretés pour l’exposition au RCC (RCC5)	43
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	12	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	44
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	12	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	44
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	13	Dérivés – Notional	45 - 46
Principales sources d’écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	14	Dérivés – Exposition au risque de crédit	47
Qualité de crédit des actifs (RC1)	15	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	48
Aperçu des techniques d’atténuation du risque de crédit (RC3)	15	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	48
Expositions brutes au risque de crédit	16 - 18	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	49
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l’atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	19	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)	50
Approche standard – Expositions par classe d’actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	20	Expositions au risque de crédit selon l’approche NI avancée : paramètres réels et estimés	51
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	21 - 22	Glossaire – Bâle	52
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	23 - 24	Acronymes	53
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	25 - 26		

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communications financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, en avril 2017, le BSIF a publié la ligne directrice Exigences de communication financière au titre du troisième pilier, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018. Voici un index des exigences de communication financière aux termes du document du CBCB (et conformément aux exigences de la ligne directrice du BSIF) et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du troisième trimestre de 2019. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2018.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T3 2019	IFS T3 2019	IRS T3 2019	Rapport annuel 2018
Partie 2 – Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				10, 60, 67-76, 84, 101
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APF)	Trimestrielle			10	
Partie 3 – Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			13	
	LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			14	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			14	
Partie 4 – Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				72-74, 76-79
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			15	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ¹	Trimestrielle				
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle				80, 130-131, 137, 169
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ¹	Trimestrielle			16-18	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique et par secteur	Trimestrielle		20-22, 25-27		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ¹	Trimestrielle	74			169
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées	Trimestrielle			15	

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T3 2019	IFS T3 2019	IRS T3 2019	Rapport annuel 2018
Partie 4 – Risque de crédit	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				80
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			15	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				79
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			19	
	RC5 – AS – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			20	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				72-74, 77-81, 89
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			21-34	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o. ²		Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.		
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			11	
	RC9 – NI – Contrôle ex post de la PD par portefeuille ³	Annuelle				
RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	s. o.		La TD n'emploie pas cette approche.			
Partie 5 – Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				79-80, 95
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			35	
	RCC2 – Exigence de fonds propres touchés par le RVC	Trimestrielle			36	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle			36	
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance	Trimestrielle			37-42	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			43	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			44	
RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.		La TD n'emploie pas la MMI.			

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T3 2019	IFS T3 2019	IRS T3 2019	Rapport annuel 2018
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			44	
Partie 6 – Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				64-65, 81, 134, 171-172
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			48	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			48	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			49	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			50	
Partie 7 – Risque de marché¹	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017.			
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)					
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard					
	RM2 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de marché selon l'AMI					
	RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'AMI					
	RM4 – Comparaison des estimations de VaR ⁴ par rapport aux gains ou pertes					

¹ Le document IFS et le rapport annuel ne traitant actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

² Sans objet.

³ Pour l'information annuelle, se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2018.

⁴ Valeur à risque.

Situation des fonds propres – Bâle III

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2019			2018		Renvois ¹
		T3	T2	T1	T4	T3	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	1	21 834	21 830	21 679	21 267	21 123	A1+A2+B
Résultats non distribués	2	48 818	47 980	46 660	46 145	44 223	C
Cumul des autres éléments du résultat global	3	9 933	9 743	7 983	6 639	6 498	D
Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4	–	–	–	–	–	
Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	5	–	–	–	–	–	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	6	80 585	79 553	76 322	74 051	71 844	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Ajustements de valorisation prudentiels	7	–	–	–	–	–	
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	8	(19 752)	(20 022)	(19 681)	(19 285)	(19 079)	E1+E2-E3
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	9	(2 388)	(2 417)	(2 402)	(2 236)	(2 254)	F1-F2
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	10	(221)	(248)	(279)	(317)	(248)	G
Réserve de couverture des flux de trésorerie	11	(606)	389	1 122	2 568	2 228	H
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	12	(1 236)	(1 233)	(977)	(953)	(967)	I
Plus-values de cessions sur opérations de titrisation	13	–	–	–	–	–	
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	14	(154)	(116)	(111)	(115)	(109)	J
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	15	(10)	(10)	(9)	(113)	(65)	K
Actions détenues en propre	16	(23)	(31)	(14)	(123)	–	
Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées	17	–	–	–	–	–	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	18	–	–	–	–	–	
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	19	(1 717)	(1 596)	(1 303)	(1 088)	(1 254)	L1+L2+L3
Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	20	–	–	–	–	–	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)	21	–	–	–	–	–	
Montant dépassant le seuil de 15 %	22	–	–	–	–	–	
<i>Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers</i>	23	–	–	–	–	–	
<i>Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires</i>	24	–	–	–	–	–	
<i>Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires</i>	25	–	–	–	–	–	
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, tel que déterminés par le BSIF	26	–	–	–	–	–	
Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions	27	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	28	(26 107)	(25 284)	(23 654)	(21 662)	(21 748)	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	29	54 478	54 269	52 668	52 389	50 096	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	30	5 797	5 345	5 348	4 996	4 600	M+N+O
<i>Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables</i>	31	5 797	5 345	5 348	4 996	4 600	
<i>Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables</i>	32	–	–	–	–	–	
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de la catégorie 1	33	1 189	1 744	1 730	2 455	2 456	P
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers	34	–	–	–	245	245	
<i>Dont instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés</i>	35	–	–	–	–	–	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires	36	6 986	7 089	7 078	7 696	7 301	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	37	–	–	–	–	–	
Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1	38	–	–	–	–	–	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	39	–	–	–	–	–	
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	40	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	Q
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tel que déterminés par le BSIF	41	–	–	–	–	–	
<i>Dont hypothèques inversées</i>	41a	–	–	–	–	–	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions	42	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1	43	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	44	6 636	6 739	6 728	7 346	6 951	
Fonds propres de catégorie 1	45	61 114	61 008	59 396	59 735	57 047	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

Situation des fonds propres – Bâle III (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2

Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers

Dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement éliminés

Provisions collectives

Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC²

Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières

et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes,

à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné

au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et

autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la

consolidation réglementaire

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Total des fonds propres

Total des actifs pondérés en fonction des risques

Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires³

Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1³

Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres³

Ratios de fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des

fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux

banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques^{4,5}

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁶

Dont la réserve applicable aux BISM

Dont la réserve applicable aux BISI⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves

(en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))⁸

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible du total des fonds propres

N° de ligne	2019			2018			Renvois ¹
	T3	T2	T1	T4	T3		
	10 398	8 770	8 695	8 927	7 184		
	198	198	198	198	199		R
	-	-	-	-	-		S
	-	-	-	-	-		
	1 819	1 811	1 862	1 734	1 665		T
	12 415	10 779	10 755	10 859	9 048		
	-	(7)	(23)	-	(2)		
	-	-	-	-	-		
	-	-	-	-	-		
	-	-	-	-	-		
	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)		U
	-	-	-	-	-		
	(160)	(167)	(183)	(160)	(162)		
	12 255	10 612	10 572	10 699	8 886		
	73 369	71 620	69 968	70 434	65 933		
	454 881	452 267	439 324	s. o.	s. o.		
	s. o.	s. o.	s. o.	435 632	428 943		
	s. o.	s. o.	s. o.	435 780	429 083		
	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	435 927 \$	429 222 \$		
	12,0 %	12,0 %	12,0 %	12,0 %	11,7 %		
	13,4	13,5	13,5	13,7	13,3		
	16,1	15,8	15,9	16,2	15,4		
	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0		
	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		
	-	-	-	-	-		
	-	-	-	-	-		
	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
	12,0	12,0	12,0	12,0	11,7		
	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0		
	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5		
	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5		

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

³ Avant l'exercice de 2019, chaque ratio de fonds propres comportait sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice de 2019, la méthode du RVC est complètement intégrée, par conséquent les actifs pondérés en fonction des risques étaient les mêmes pour tous les ratios. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

⁴ La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

⁵ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des banques d'importance systémique mondiale (BISM) de 2018 en s'appuyant sur les données de fin de l'exercice 2017. La Banque ne fait pas partie des BISM.

⁶ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁷ Les banques d'importance systémique intérieure (BISI) sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁸ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier de 1,75 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)

Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement

Montant exclu des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁹

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2019			2018		
	T3	T2	T1	T4	T3	
72	1 777	\$ 1 541	\$ 1 682	\$ 4 273	\$ 3 075	
73	5 620	5 586	5 397	5 348	5 135	
74	47	43	41	39	37	
75	797	897	944	885	1 029	
76	1 819	1 811	1 862	1 734	1 665	
77	2 135	2 129	2 152	2 070	2 020	
78	–	–	–	–	–	
79	–	–	–	–	–	
80	–	–	–	–	–	
81	–	–	–	–	–	
82	2 025	2 025	2 025	2 700	2 700	
83	–	–	–	31	284	
84	2 629	2 629	2 629	3 505	3 505	
85	–	–	–	–	–	
86	15,3	% 15,3	% 15,0	% 14,9	% 14,7	
87	15,3	15,3	15,0	14,9	14,7	
88	16,2	16,2	15,9	15,7	15,6	
89	42,8	41,2	41,1	40,7	39,9	
90	42,8	41,2	41,1	40,7	39,9	
91	43,4	41,9	41,8	41,6	40,7	

⁹ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions de fonds propres	
Fonds propres rachetés ²	
Dividendes bruts (déductions)	
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)	
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³	
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)	
Variations des autres éléments du résultat global	
Écarts de conversion	
Placements disponibles à la vente	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Autres	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)	
Ajustements de l'évaluation prudentielle	
Autres	
Solde à la fin de la période	

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	

Total des fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Ajustements relatifs à l'amortissement	
Provision collective autorisée	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	

Total des fonds propres réglementaires

N° de ligne	2019			2018	
	T3	T2	T1	T4	T3
1	54 269	52 668	52 389	50 096	49 485
2	45	24	394	28	28
3	(865)	(415)	(313)	–	(1 457)
4	(1 409)	(1 412)	(1 287)	(1 274)	(1 281)
5	92	98	99	94	89
6	3 248	3 172	2 392	2 942	3 087
7	(38)	(5)	4	(6)	9
8	(837)	1 020	(112)	596	656
9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
10	20	1	11	(113)	(11)
11	12	6	(1)	(2)	(2)
12	299	(356)	(562)	(188)	(203)
13	27	31	38	(69)	(127)
14	–	–	–	–	–
15	(385)	(563)	(384)	285	(177)
16	54 478	54 269	52 668	52 389	50 096
17	6 739	6 728	7 346	6 951	6 949
18	450	–	350	400	–
19	(550)	–	(298)	–	–
20	(3)	11	(670)	(5)	2
21	6 636	6 739	6 728	7 346	6 951
22	61 114	61 008	59 396	59 735	57 047
23	10 612	10 572	10 699	8 886	9 536
24	1 750	–	–	1 750	–
25	–	–	–	–	(650)
26	–	–	–	–	–
27	8	(51)	128	69	(56)
28	(115)	91	(255)	(6)	56
29	12 255	10 612	10 572	10 699	8 886
30	73 369	71 620	69 968	70 434	65 933

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2019				Renvois ³
	Bilan ¹		Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		
1	5 012	\$	\$	5 012	
2	34 697			34 646	
3	142 161			142 161	
4	6 033			5 510	
5	52 555			52 555	
6	4 018			1 730	
7	116 700			114 625	
8	116 390			116 156	
9	162 644			162 644	
10	679 701			679 701	
11	(3 769)			(3 769)	
12			(1 819)		T
13			(1 236)		I
14			(714)		
15	89 300			87 223	
16			1 410		L1
17			4 843		
18			2 855		E1
19			17 006		E2
20			2 518		F1
21			47		
22			221		G
23			797		
24			1 416		
25			–		
26			(631)		
27			20		L2
28			68		
29			10		K
30			56 643		
31	1 405 442			1 398 194	
32	37 796			37 796	
33	53 569			53 569	
34	12 749			12 749	
35	95 774			95 774	
36	870 326			870 326	
37	238 250			231 002	
38			109		E3
39			130		F2
40			587		
41			(631)		
42			154		J
43			230 653		
44	10 596			10 596	
45			10 398		R
46			198		S
47			–		
48	1 319 060			1 311 812	
49	21 722			21 722	A1
50	5 800			5 800	
51			5 800		M
52	(44)			(44)	A2
53	(4)			(4)	
54			(4)		N
55			–		
56	157			157	
57			156		B
58			1		O
59	48 818			48 818	C
60	9 933			9 933	D
61			606		H
62			9 327		
63	1 405 442	\$		1 398 194	\$

¹ D'après le bilan à la page 12 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 7,2 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,7 milliard de dollars, desquels 287 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 160 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, Q, U) se rapportent à la page Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,2 milliard de dollars lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie) (renvoi P se rapportant à la page Situation du capital – Bâle III (page 1)).

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
Exposition du ratio de levier	

N° de ligne	2019			2018		Modèle du BSIF
	T3	T2	T1	T4	T3	

1	1 405 442	\$	1 356 588	\$	1 322 506	\$	1 334 903	\$	1 292 504	\$	1
2	(6 149)		(5 970)		(5 963)		(5 800)		(5 981)		2
3	(5 341)		(5 341)		(5 726)		—		—		3
4	—		—		—		—		—		4
5	1 423		13 667		17 107		(7 378)		594		5
6	(28 158)		(25 510)		(22 889)		(19 658)		(16 893)		6
7	160 433		159 414		152 743		150 910		137 850		7
8	(25 986)		(25 251)		(23 707)		(22 039)		(22 264)		8
9	1 501 664	\$	1 467 597	\$	1 434 071	\$	1 430 938	\$	1 385 810	\$	9

Modèle de divulgation commun du ratio de levier

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)	
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés	
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1	
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)	

10	1 179 069	\$	1 151 972	\$	1 133 480	\$	1 144 580	\$	1 109 661	\$	1
11	—		—		—		—		—		2
12	(9 244)		(5 970)		(6 246)		(5 662)		(5 663)		3
13	(26 302)		(25 519)		(23 893)		(21 897)		(21 989)		4
14	1 143 523		1 120 483		1 103 341		1 117 021		1 082 009		5

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client	
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits	
Total des expositions sur dérivés	

15	18 007		18 015		21 603		12 381		13 409		6
16	44 544		44 573		46 295		42 349		39 885		7
17	—		—		—		—		—		8
18	1 222		860		1 836		1 121		1 874		9
19	(550)		(187)		(1 288)		(566)		(1 344)		10
20	63 223		63 261		68 446		55 285		53 824		11

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT	
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT	
Exposition sur opérations à titre de mandataire	
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	

21	162 644		149 949		132 430		127 379		129 019		12
22	(31 170)		(28 279)		(25 212)		(21 631)		(19 383)		13
23	3 012		2 769		2 323		1 974		2 491		14
24	—		—		—		—		—		15
25	134 486		124 439		109 541		107 722		112 127		16

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit	
Postes hors bilan	

26	580 511		577 581		555 650		550 977		529 419		17
27	(420 079)		(418 167)		(402 907)		(400 067)		(391 569)		18
28	160 432		159 414		152 743		150 910		137 850		19

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode «tout compris» (ligne 45 à la page 1)

Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode «tout compris»

29	61 114		61 008		59 396		59 735		57 047		20
30	1 501 664	\$	1 467 597	\$	1 434 071	\$	1 430 938	\$	1 385 810	\$	21

Ratio de levier

31	4,1	%	4,2	%	4,1	%	4,2	%	4,1	%	22
----	-----	---	-----	---	-----	---	-----	---	-----	---	----

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Groupe de résolution 1

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible

Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution

Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution

Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)

L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11
du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11
du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis
qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe,
divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et
qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)

N° de ligne	2019			Modèle du BSIF
	T3	T2	T1	
1	85 976 \$	78 206 \$	70 603 \$	1
2	454 881	452 267	439 324	2
3	18,9 %	17,3 %	16,1 %	3
4	1 501 664 \$	1 467 597 \$	1 434 071 \$	4
5	5,7 %	5,3 %	4,9 %	5
6	Oui	Oui	Oui	6a
7	Non	Non	Non	6b
8	s. o.	s. o.	s. o.	6c

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires			
Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC			
AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers			
Autres ajustements			
Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)			
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC			
Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an			
Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers			
Autres ajustements			
Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)			
TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)			
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires			
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus			
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC			
<i>Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements</i>			
Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022			
Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution			
TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)			
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements			
TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)			
Déductions des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BIS1 à point d'entrée unique)			
Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC			
Autres ajustements de TLAC			
TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)			
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC			
Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC			
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier			
Ratios TLAC et réserves de fonds propres			
Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)			
Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution ¹			
Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)			
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>			
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque</i>			
<i>Dont la réserve applicable aux BIS/BISM</i>			

N° de ligne	2019		
	T3	T2	T1
1	54 478	54 269	52 668
2	6 636	6 739	6 728
3	-	-	-
4	-	-	-
5	6 636	6 739	6 728
6	12 255	10 612	10 572
7	-	-	-
8	-	-	-
9	-	-	-
10	12 255	10 612	10 572
11	73 369	71 620	69 968
12	s. o.	s. o.	s. o.
13	12 609	6 587	635
14	s. o.	s. o.	s. o.
15	-	-	-
16	s. o.	s. o.	s. o.
17	12 609	6 587	635
18	85 978	78 207	70 603
19	s. o.	s. o.	s. o.
20	(2)	(1)	-
21	-	-	-
22	85 976	78 206	70 603
23	454 881	452 267	439 324
24	1 501 664	1 467 597	1 434 071
25	18,9 %	17,3 %	16,1 %
26	5,7	5,3	4,9
27	s. o.	s. o.	s. o.
28	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	2,5	2,5	2,5
30	-	-	-
31	1,0	1,0	1,0

¹ Ne s'applique qu'à compter du premier trimestre de 2022.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2019 T3						2019 T2							
	Rang de créancier						Rang de créancier							
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)				
	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1		Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹		Autres passifs ²	Somme	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1		Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹		Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)	1													
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	2	21 722	5 800	10 926	12 566		51 014	21 718	5 350	9 207	6 598		42 873	
Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	3	67	4	128	25		224	80	6	23	1		110	
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4	21 655	5 796	10 798	12 541		50 790	21 638	5 344	9 184	6 597		42 763	
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	5	21 655	5 796	10 798	12 541		50 790	21 638	5 344	9 184	6 597		42 763	
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	6				930		930				199		199	
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	7				9 665		9 665				6 339		6 339	
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	8			5 890	1 863		7 753			4 428	59		4 487	
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	9			4 908	83		4 991			4 756			4 756	
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	10	21 655	5 796				27 451	21 638	5 344				26 982	

2019 T1						
Rang de créancier						
1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
(rang le plus bas)		(rang le plus élevé)				
	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹		Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)	11					
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	12	21 661	5 350	9 168	632	36 811
Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus	13	153	3	2	-	158
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)	14	21 508	5 347	9 166	632	36 653
Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC	15	21 508	5 347	9 166	632	36 653
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	16				112	112
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	17				494	494
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	18			4 448	26	4 474
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	19			4 718		4 718
Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels	20	21 508	5 347			26 855

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal avec les autres passifs en liquidation, sont assujettis à une conversion au titre des pouvoirs de résolution, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques ²					Exigences de fonds propres minimums ³					Modèle du BSFI
			2019	2019	2019	2018	2018	2019	2019	2019	2018	2018	
			T3	T2	T1	T4	T3	T3	T2	T1	T4	T3	
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)		1	344 213	\$ 342 045	\$ 328 625	\$ 325 936	\$ 319 777	\$ 27 537	\$ 27 364	\$ 26 290	\$ 26 075	\$ 25 582	1
<i>Dont l'approche standard (AS)⁴</i>		2	163 881	163 721	162 318	160 732	157 319	13 110	13 098	12 985	12 859	12 586	2
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)</i>		3	180 332	178 324	166 307	165 204	162 458	14 427	14 266	13 305	13 216	12 996	3
Risque de crédit de contrepartie		4	15 193	14 655	14 388	14 267	13 674	1 215	1 172	1 151	1 141	1 094	4
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>		5	7 290	7 358	6 974	—	—	583	588	558	—	—	5
<i>Dont la méthode d'exposition courante</i>		6	—	—	—	5 209	5 151	—	—	—	417	412	s. o.
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>		7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6
<i>Dont les autres RCC⁵</i>		8	7 903	7 297	7 414	9 058	8 523	632	584	593	724	682	s. o.
Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés		9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence		10	398	331	299	212	219	32	26	24	17	18	8
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat		11	49	48	46	45	57	4	4	4	4	5	9
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli		12	538	375	298	260	217	43	30	24	21	17	10
Risque de règlement		13	9	55	27	124	25	1	4	2	10	2	11
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire ⁶		14	11 392	11 455	10 946	13 520	13 552	911	917	876	1 082	1 084	12
<i>Dont celles faisant l'objet de droit acquis</i>		15	(1 544)	(1 544)	(1 544)	—	—	(123)	(123)	(123)	—	—	12a
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>		16	—	—	—	9 205	9 526	—	—	—	737	762	13
<i>y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>		17	12 936	12 999	12 490	—	—	1 034	1 040	999	—	—	14
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>		18	—	—	—	4 315	4 026	—	—	—	345	322	15
Risque de marché		19	12 072	13 028	15 735	13 213	14 670	966	1 042	1 259	1 057	1 174	16
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>		20	647	574	483	183	163	52	46	39	15	13	17
<i>Dont les approches des modèles internes (AMI)</i>		21	11 425	12 454	15 252	13 030	14 507	914	996	1 220	1 042	1 161	18
Risque opérationnel		22	54 857	53 959	53 006	52 375	51 250	4 389	4 317	4 240	4 190	4 100	19
<i>Dont l'approche indicateur de base</i>		23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20
<i>Dont l'approche standard</i>		24	—	—	—	4 249	4 090	—	—	—	340	327	21
<i>Dont l'approche de mesure avancée</i>		25	54 857	53 959	53 006	48 126	47 160	4 389	4 317	4 240	3 850	3 773	22
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)		26	16 160	16 316	15 954	15 680	15 502	1 293	1 305	1 276	1 254	1 239	23
Ajustement du plancher		27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24
Total (somme des lignes 1, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 22, 26 et 27)		28	454 881	\$ 452 267	\$ 439 324	\$ 435 632	\$ 428 943	\$ 36 391	\$ 36 181	\$ 35 146	\$ 34 851	\$ 34 315	25

¹ Avant l'exercice de 2019, cela représentait la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, laquelle tient compte d'un facteur scalaire du RVC de 80 %.

² Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques tiennent compte d'un facteur scalaire de 6 %.

³ Les exigences de fonds propres minimums correspondent à 8 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

⁴ Tiens compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

⁵ Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles), du RVC et des transactions assimilables aux prises en pension.

⁶ Avant la mise en œuvre du nouveau cadre de titrisation au premier trimestre de 2019, la ligne pour la SEC-IRBA représentait l'AFN NI (y compris l'approche EI), les lignes pour la SEC-ERBA et l'approche EI représentaient l'AP NI et la ligne pour la SEC-SA représentait l'AS/APS.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T3				2019 T2			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période									
1		370 625 \$	178 324 \$	14 655 \$	9 217 \$	356 195 \$	166 307 \$	14 388 \$	8 612 \$
2	Montant des actifs ⁴	7 501	3 709	989	96	5 226	3 098	76	600
3	Qualité des actifs ⁵	(503)	(503)	(199)	(128)	1 958	1 957	36	24
4	Mise à jour des modèles ⁶	(123)	(123)	–	–	2 162	6 114	–	–
5	Méthode et politique ⁷	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Variations des taux de change ⁸	(3 693)	(1 075)	(252)	(146)	4 637	848	155	(19)
8	Autres ⁹	(1 048)	–	–	–	447	–	–	–
9	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	372 759 \$	180 332 \$	15 193 \$	9 039 \$	370 625 \$	178 324 \$	14 655 \$	9 217 \$
		2019 T1				2018 T4			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période									
10		355 777 \$	165 204 \$	14 267 \$	6 878 \$	349 350 \$	162 458 \$	13 673 \$	6 694 \$
11	Montant des actifs ⁴	(307)	1 121	(662)	(228)	3 857	2 585	535	154
12	Qualité des actifs ⁵	(299)	(299)	(27)	(18)	(701)	(701)	24	16
13	Mise à jour des modèles ⁶	368	368	–	–	131	131	–	–
14	Méthode et politique ⁷	–	–	767	2 000	–	–	–	–
15	Acquisitions et cessions	288	3	–	–	–	–	–	–
16	Variations des taux de change ⁸	(417)	(90)	43	(20)	2 750	731	35	14
17	Autres ⁹	785	–	–	–	390	–	–	–
18	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	356 195 \$	166 307 \$	14 388 \$	8 612 \$	355 777 \$	162 204 \$	14 267 \$	6 878 \$
		2018 T3							
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Risque de crédit de contrepartie ³						
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période									
19		338 523 \$	13 656 \$						
20	Montant des actifs ⁴	4 613	177						
21	Qualité des actifs ⁵	(1 033)	(224)						
22	Mise à jour des modèles ⁶	4 784	–						
23	Méthode et politique ⁷	–	–						
24	Acquisitions et cessions	(447)	–						
25	Variations des taux de change ⁸	2 922	64						
26	Autres ⁹	(12)	–						
27	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	349 350 \$	13 673 \$						

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC complètement intégrés. Pour l'exercice 2018, les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC étaient intégrés à 80 %.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le troisième trimestre de 2019, l'augmentation est attribuable à la croissance des différents portefeuilles des secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles, et pour le troisième trimestre de 2019, la diminution est principalement attribuable aux économies tirées de la mise à jour annuelle des paramètres du risque de crédit autre que de détail.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

⁸ La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

⁹ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période

Variation dans les niveaux de risque¹

Mises à jour des modèles²

Méthode et politique³

Acquisitions et cessions

Variations des taux de change et autres⁴

Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période

N° de ligne	2019			2018		
	T3	T2	T1	T4	T3	
1	13 028	\$ 15 735	\$ 13 213	\$ 14 670	\$ 15 248	\$
2	94	(2 197)	2 522	(1 457)	(578)	
3	(1 050)	(510)	–	–	–	
4	–	–	–	–	–	
5	–	–	–	–	–	
6	négl. ⁵	négl.	négl.	négl.	négl.	
7	12 072	\$ 13 028	\$ 15 735	\$ 13 213	\$ 14 670	\$

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles. Les variations des résultats des modèles sont attribuables à l'amélioration de la qualité des données.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

⁵ Négligeable.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période

Revenus générés¹

Variation dans les niveaux de risque²

Mises à jour des modèles³

Méthode et politique⁴

Acquisitions et cessions

Variations des taux de change et autres⁵

Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période

N° de ligne	2019			2018		
	T3	T2	T1	T4	T3	
1	53 959	\$ 53 006	\$ 52 375	\$ 51 250	\$ 50 392	\$
2	–	–	–	159	263	
3	1 315	412	2 417	706	312	
4	–	–	(1 739)	–	–	
5	–	–	–	–	–	
6	–	–	–	–	–	
7	(417)	541	(47)	260	283	
8	54 857	\$ 53 959	\$ 53 006	\$ 52 375	\$ 51 250	\$

¹ La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation des produits bruts.

² La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète principalement les changements dans les risques attribuables à des pertes opérationnelles subies, à l'environnement opérationnel, à des facteurs de contrôle interne et à une analyse des scénarios.

³ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles. Depuis le premier trimestre de 2019, les entités qui auparavant présentaient l'information selon l'AS ont migré vers l'approche de mesure avancée.

⁴ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs découlant de changements à la politique réglementaire.

⁵ La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L11)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne		2019 T3													
		Valeurs comptables d'après les états financiers publiés		Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²		Soumis au cadre du risque de crédit		Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie		Valeurs comptables des éléments ¹ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres					
Actif															
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	5 012	\$ 5 012	\$ 5 012	\$ 5 294	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	(282) \$				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	34 697		34 646	34 516	-	-	-	-	130	-				
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	142 161		142 161	64	-	-	-	-	139 954	2 143				
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	6 033		5 510	1 337	-	-	4 617	-	-	(444)				
Dérivés	5	52 555		52 555	-	-	52 555	-	-	49 642	-				
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	4 018		1 730	1 730	-	-	-	-	-	-				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	116 700		114 625	97 074	-	-	17 364	-	-	187				
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	116 390		116 156	74 591	-	-	41 626	-	-	(61)				
Valeurs mobilières prises en pension	9	162 644		162 644	-	-	162 644	-	-	2 860	-				
Prêts hypothécaires résidentiels	10	231 349		231 349	231 401	-	-	-	-	-	(52)				
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	178 222		178 222	177 513	-	-	-	-	-	709				
Cartes de crédit	12	36 756		36 756	32 217	-	-	-	-	-	4 539				
Entreprises et gouvernements	13	233 374		233 374	224 035	-	-	9 498	-	-	(159)				
Provision pour pertes sur créances	14	(3 769)		(3 769)	(148)	-	-	-	-	-	(3 621)				
Engagements de clients au titre d'acceptations	15	15 219		15 219	15 219	-	-	-	-	-	-				
Participation dans TD Ameritrade	16	9 108		9 108	-	-	-	-	-	-	9 108				
Goodwill	17	17 006		17 006	-	-	-	-	-	-	17 006				
Autres immobilisations incorporelles	18	2 565		2 565	-	-	-	-	-	-	2 565				
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	5 463		5 405	5 405	-	-	-	-	-	-				
Actifs d'impôt différé	20	1 898		1 803	1 773	-	-	-	-	-	30				
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21	21 169		21 169	740	-	-	-	-	-	20 429				
Autres actifs	22	16 872		14 948	5 134	-	9 239	360	-	-	215				
Total de l'actif	23	1 405 442	\$	1 398 194	\$	907 895	\$	224 438	\$	73 465	\$	192 586	\$	52 312	\$
Passif															
Dépôts détenus à des fins de transaction	24	37 796	\$	37 796	\$	-	\$	-	\$	-	\$	9 470	\$	28 326	\$
Dérivés	25	53 569		53 569	-	-	53 569	-	-	48 685	-	-	-	-	
Passifs de titrisation à la juste valeur	26	12 749		12 749	-	-	-	-	-	12 749	-	-	-	-	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	95 774		95 774	-	-	-	-	-	5	-	95 769	-	-	
Dépôts	28	870 326		870 326	-	-	-	-	-	-	-	870 326	-	-	
Acceptations	29	15 219		15 219	-	-	-	-	-	-	-	15 219	-	-	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30	35 299		35 299	-	-	-	-	-	33 863	-	1 436	-	-	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31	123 208		123 208	-	-	123 208	-	-	1 447	-	-	-	-	
Passifs de titrisation au coût amorti	32	14 179		14 179	-	-	-	-	-	-	-	14 179	-	-	
Montants à payer aux courtiers et aux clients	33	21 866		21 866	-	-	-	-	-	-	-	21 866	-	-	
Passifs liés aux assurances	34	6 792		23	-	-	-	-	-	-	-	23	-	-	
Autres passifs	35	21 687		21 208	-	-	-	-	-	-	-	21 208	-	-	
Billets et débiteurs subordonnés	36	10 596		10 596	-	-	-	-	-	-	-	10 596	-	-	
Total du passif	37	1 319 060	\$	1 311 812	\$	-	\$	176 777	\$	-	\$	106 219	\$	1 078 948	\$

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Exclut les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2019					
		T3					
		Éléments soumis au					
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché	
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	1 398 384	\$ 907 895	\$ 224 438	\$ 73 465	\$ 192 586	\$
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	282 996	–	176 777	–	106 219	
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 115 388	907 895	47 661	73 465	86 367	
Éléments hors-bilan	4	292 690	271 122	–	21 568	–	
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	33 964	–	33 964	–	–	
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	54 413	–	54 413	–	–	
Majoration des transactions assimilables aux prises en pension	7	246 415	–	246 415	–	–	
Valeur réglementaire des expositions	8	1 742 870	\$ 1 179 017	\$ 382 453	\$ 95 033	\$ 86 367	\$

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)^{1, 2}

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T3					2019 T2				
N° de ligne	Valeur comptable brute des :					Valeur comptable brute des :					
	Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes		Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes		
1	Prêts	2 945	\$ 679 068	\$ (3 755)	\$ 678 258	\$ 3 296	\$ 668 876	\$ (3 762)	\$ 668 410	\$	
2	Titres de créance	–	168 389	(1)	168 388	–	168 920	(1)	168 919		
3	Expositions hors bilan	101	492 987	(1 085)	492 003	–	491 731	(1 105)	490 626		
4	Total	3 046	\$ 1 340 444	\$ (4 841)	\$ 1 338 649	\$ 3 296	\$ 1 329 527	\$ (4 868)	\$ 1 327 955	\$	
		2019 T1					2018 T4				
N° de ligne	Valeur comptable brute des :					Valeur comptable brute des :					
	Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes		Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes		
5	Prêts	3 534	\$ 654 217	\$ (3 713)	\$ 654 038	\$ 3 154	\$ 652 241	\$ (3 531)	\$ 651 864	\$	
6	Titres de créance	–	166 316	(1)	166 315	–	169 461	–	169 461		
7	Expositions hors bilan	–	480 440	(1 069)	479 371	–	478 016	(1 029)	476 987		
8	Total	3 534	\$ 1 300 973	\$ (4 783)	\$ 1 299 724	\$ 3 154	\$ 1 299 718	\$ (4 560)	\$ 1 298 312	\$	

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Au 31 juillet 2019, les expositions restructurées s'établissaient à 1 106 millions de dollars (1 129 millions de dollars au 30 avril 2019; 1 091 millions de dollars au 31 janvier 2019; 1 089 millions de dollars au 31 octobre 2018), dont 582 millions de dollars (619 millions de dollars au 30 avril 2019; 868 millions de dollars au 31 janvier 2019; 879 millions de dollars au 31 octobre 2018) représentant des expositions à des actifs considérés comme dépréciés.

³ Comprendent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 704 millions de dollars au 31 juillet 2019 (1 978 millions de dollars au 30 avril 2019; 1 656 millions de dollars au 31 janvier 2019; 1 590 millions de dollars au 31 octobre 2018) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 241 millions de dollars au 31 juillet 2019 (1 318 millions de dollars au 30 avril 2019; 1 878 millions de dollars au 31 janvier 2019; 1 564 millions de dollars au 31 octobre 2018) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

⁴ Comprendent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T3					2019 T2					
N° de ligne	Expositions non garanties – valeur comptable		Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable		Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
	1	Prêts	248 287	\$ 433 726	\$ 317 273	\$ 116 453	\$ –	\$ 245 427	\$ 426 745	\$ 308 182	\$ 118 563	\$ –
2	Titres de créance	166 734	1 655	–	49	1 606	167 173	1 747	–	65	1 682	–
3	Total	415 021	\$ 435 381	\$ 317 273	\$ 116 502	\$ 1 606	\$ 412 600	\$ 428 492	\$ 308 182	\$ 118 628	\$ 1 682	\$ –
4	<i>Dont expositions en défaut</i>	<i>1 420</i>	<i>1 525</i>	<i>1 274</i>	<i>251</i>	<i>–</i>	<i>1 755</i>	<i>1 541</i>	<i>1 292</i>	<i>249</i>	<i>–</i>	<i>–</i>
		2019 T1					2018 T4					
N° de ligne	Expositions non garanties – valeur comptable		Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable		Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
	5	Prêts	235 941	\$ 421 810	\$ 301 249	\$ 120 561	\$ –	\$ 233 061	\$ 422 334	\$ 299 846	\$ 122 488	\$ –
6	Titres de créance	164 431	1 885	–	76	1 809	167 768	1 693	–	91	1 602	–
7	Total	400 372	\$ 423 695	\$ 301 249	\$ 120 637	\$ 1 809	\$ 400 829	\$ 424 027	\$ 299 846	\$ 122 579	\$ 1 602	\$ –
8	<i>Dont expositions en défaut</i>	<i>2 007</i>	<i>1 527</i>	<i>1 286</i>	<i>241</i>	<i>–</i>	<i>1 622</i>	<i>1 532</i>	<i>1 307</i>	<i>225</i>	<i>–</i>	<i>–</i>

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers affectés en garantie.

³ Au 31 juillet 2019, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques (RC7) correspond à une diminution de 1,5 milliard de dollars (une diminution de 1,4 milliard de dollars au 30 avril 2019; une diminution de 1,3 milliard de dollars au 31 janvier 2019; une diminution de 1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2018).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019 T3						2019 T2					
			Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties														
Expositions aux produits de détail														
		1	332 529	\$ 52 908	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 385 437	\$ 326 839	\$ 53 074	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 379 913
		2	36 562	94 734	–	–	–	131 296	36 060	94 279	–	–	–	130 339
		3	84 657	7 003	–	–	36	91 696	82 351	6 891	–	–	41	89 283
		4	453 748	154 645	–	–	36	608 429	445 250	154 244	–	–	41	599 535
Expositions aux produits autres que de détail														
		5	216 474	85 178	186 707	19 383	16 903	524 645	214 622	84 558	181 736	18 638	16 157	515 711
		6	189 659	1 460	30 735	13 072	1 797	236 723	186 351	1 304	35 073	14 837	2 760	240 325
		7	23 234	5 052	93 398	17 215	4 681	143 580	24 830	5 108	80 509	16 093	4 606	131 146
		8	429 367	91 690	310 840	49 670	23 381	904 948	425 803	90 970	297 318	49 568	23 523	887 182
		9	883 115	\$ 246 335	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 417	\$ 1 513 377	\$ 871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717
Par pays où le risque est assumé														
		10	489 421	\$ 142 642	\$ 122 899	\$ 13 831	\$ 8 613	\$ 777 406	\$ 481 966	\$ 141 505	\$ 117 722	\$ 14 499	\$ 9 312	\$ 765 004
		11	337 621	99 913	100 872	14 378	13 578	566 362	330 155	100 028	99 442	14 429	13 285	557 339
		12	36 757	2 901	71 258	16 827	671	128 414	38 742	2 835	67 230	15 053	738	124 598
		13	19 316	879	15 811	4 634	555	41 195	20 190	846	12 924	5 587	229	39 776
		14	56 073	3 780	87 069	21 461	1 226	169 609	58 932	3 681	80 154	20 640	967	164 374
		15	883 115	\$ 246 335	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 417	\$ 1 513 377	\$ 871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717
Par durée résiduelle des contrats														
		16	290 859	\$ 170 703	\$ 310 788	\$ 26 977	\$ 10 172	\$ 809 499	\$ 286 220	\$ 171 894	\$ 297 318	\$ 25 959	\$ 10 723	\$ 792 114
		17	403 405	72 911	52	12 484	12 296	501 148	402 177	70 865	–	13 445	11 819	498 306
		18	188 851	2 721	–	10 209	949	202 730	182 656	2 455	–	10 164	1 022	196 297
		19	883 115	\$ 246 335	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 417	\$ 1 513 377	\$ 871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717
Expositions aux produits autres que de détail par industrie														
Immobilier														
		20	26 040	\$ 2 477	\$ 1	\$ 236	\$ 1 421	\$ 30 175	\$ 25 597	\$ 2 192	\$ 1	\$ 142	\$ 1 443	\$ 29 375
		21	40 630	6 050	10	1 136	474	48 300	39 599	5 655	10	748	414	46 426
		22	66 670	8 527	11	1 372	1 895	78 475	65 196	7 847	11	890	1 857	75 801
		23	7 514	360	5	35	22	7 936	7 426	335	5	36	21	7 823
		24	12 360	5 834	14	789	93	19 090	12 894	5 628	41	896	95	19 554
		25	34 366	14 116	276 043	27 190	1 821	353 536	34 635	14 118	258 393	25 513	1 672	334 331
		26	6 165	3 330	–	494	491	10 480	6 051	3 505	–	405	498	10 459
		27	1 336	756	–	26	59	2 177	1 547	640	–	36	51	2 274
		28	203 915	4 638	31 382	13 786	6 239	259 960	200 179	4 466	35 493	15 595	7 016	262 749
		29	18 542	2 982	150	234	2 998	24 906	18 616	2 976	145	192	2 970	24 899
		30	4 627	1 695	79	38	997	7 436	4 501	1 654	85	28	339	6 607
		31	4 268	3 269	145	396	735	8 813	4 151	3 360	164	320	783	8 778
		32	8 568	12 013	1 208	1 339	1 399	24 527	7 816	12 609	674	1 534	1 461	24 094
		33	5 480	7 196	9	646	2 967	16 298	5 179	6 983	10	528	2 995	15 695
		34	15 035	5 321	771	367	980	22 474	15 382	5 618	785	304	942	23 031
		35	6 960	2 986	238	119	211	10 514	7 263	2 907	254	96	221	10 741
		36	10 515	7 613	112	424	518	19 182	10 639	7 364	65	500	442	19 010
		37	5 809	6 246	–	800	407	13 262	6 837	6 484	–	906	563	14 790
		38	12 212	2 123	34	816	1 094	16 279	12 573	2 071	36	728	1 149	16 557
		39	5 025	2 685	639	799	455	9 603	4 918	2 405	1 157	1 061	448	9 989
		40	429 367	\$ 91 690	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 381	\$ 904 948	\$ 425 803	\$ 90 970	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 523	\$ 887 182

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2019 T1						2018 T4					
	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties												
Expositions aux produits de détail												
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	323 751	\$ 52 451	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 376 202	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 374 541
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	30 408	81 852	–	–	–	112 260	30 549	81 839	–	–	112 388
Autres expositions aux produits de détail	3	85 950	5 033	–	–	38	92 783	86 488	6 821	–	39	93 348
	4	440 109	141 098	–	–	38	581 245	439 421	140 817	–	39	580 277
Expositions aux produits autres que de détail												
Entreprises	5	209 135	81 639	160 675	15 899	16 441	483 789	206 808	81 706	160 300	12 995	478 781
Emprunteurs souverains	6	186 752	1 340	31 872	16 127	2 678	238 769	187 848	1 686	23 750	16 556	232 362
Banques	7	27 354	5 033	64 434	18 564	4 328	119 713	28 279	3 648	71 704	20 600	128 314
	8	423 241	88 012	256 981	50 590	23 447	842 271	422 935	87 040	255 754	50 151	839 457
Total	9	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516	\$ 862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 1 419 734
Par pays où le risque est assumé												
Canada	10	474 051	\$ 128 932	\$ 99 799	\$ 12 366	\$ 9 683	\$ 724 831	475 068	\$ 128 554	\$ 105 967	\$ 16 295	\$ 735 889
États-Unis	11	324 966	96 978	81 646	17 386	12 702	533 678	321 669	96 228	78 277	14 869	523 534
Autres pays												
Europe	12	42 489	2 354	60 535	15 620	729	121 727	42 309	2 410	59 569	15 731	120 791
Autres	13	21 844	846	15 001	5 218	371	43 280	23 310	665	11 941	3 256	39 520
	14	64 333	3 200	75 536	20 838	1 100	165 007	65 619	3 075	71 510	18 987	160 311
Total	15	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516	\$ 862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 1 419 734
Par durée résiduelle des contrats												
Moins de 1 an	16	289 140	\$ 158 058	\$ 256 981	\$ 27 207	\$ 9 784	\$ 741 170	278 652	\$ 157 706	\$ 255 754	\$ 24 528	\$ 9 862
De 1 an à 5 ans	17	397 921	68 605	–	13 240	12 811	492 577	398 292	67 372	–	17 671	12 856
Plus de 5 ans	18	176 289	2 447	–	10 143	890	189 769	185 412	2 779	–	7 952	898
Total	19	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516	\$ 862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 1 419 734
Expositions aux produits autres que de détail par industrie												
Immobilier												
Résidentiel	20	25 080	\$ 2 795	\$ 1	\$ 89	\$ 1 426	\$ 29 391	24 953	\$ 2 676	\$ 1	\$ 27	\$ 1 510
Non résidentiel	21	38 440	5 321	20	669	417	44 867	37 395	5 055	21	197	423
Total des prêts immobiliers	22	63 520	8 116	21	758	1 843	74 258	62 348	7 731	22	224	1 933
Agriculture	23	7 184	399	5	28	20	7 636	6 902	351	2	19	7 295
Automobile	24	11 976	5 103	2	965	89	18 135	11 824	4 865	8	758	94
Services financiers	25	37 446	13 363	208 454	26 164	1 686	287 113	40 526	12 214	217 998	27 685	1 626
Alimentation, boissons et tabac	26	5 659	3 120	–	373	497	9 649	5 635	3 334	–	435	506
Foresterie	27	1 363	755	–	25	49	2 192	1 234	852	–	12	46
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	200 045	4 288	32 351	16 780	6 386	259 850	201 188	4 268	24 164	17 338	6 443
Services de santé et services sociaux	29	18 163	2 165	286	169	2 081	22 864	18 010	1 956	312	52	2 075
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	4 543	1 416	59	21	395	6 434	4 163	1 478	63	5	540
Métaux et mines	31	4 000	3 461	90	427	754	8 732	3 988	3 363	102	279	969
Pipelines, pétrole et gaz	32	7 563	11 945	1 140	1 348	2 190	24 186	6 914	11 490	85	1 084	2 115
Énergie et services publics	33	5 440	7 586	22	501	3 730	17 279	5 977	7 858	7	291	3 693
Services professionnels et autres	34	15 181	5 200	782	291	909	22 363	14 115	5 523	183	88	810
Commerce de détail	35	6 764	2 999	307	91	230	10 391	6 882	2 926	293	40	260
Fabrication – divers et vente de gros	36	10 152	7 587	27	513	434	18 713	10 160	6 678	21	354	643
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	6 426	5 898	–	719	560	13 603	6 302	7 622	–	700	424
Transports	38	12 460	2 059	52	632	1 151	16 354	11 459	2 181	66	508	1 107
Autres	39	5 356	2 552	13 383	785	443	22 519	5 308	2 350	12 428	279	20 637
Total	40	423 241	\$ 88 012	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 447	\$ 842 271	\$ 422 935	\$ 87 040	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 839 457

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2018							
	T3							
	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		
Par catégorie de contreparties								
Expositions aux produits de détail								
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	315 828	\$ 51 315	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 367 143	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	29 884	79 968	–	–	–	109 852	
Autres expositions aux produits de détail	3	85 209	6 648	–	–	43	91 900	
	4	430 921	137 931	–	–	43	568 895	
Expositions aux produits autres que de détail								
Entreprises	5	201 554	80 248	166 020	11 040	16 186	475 048	
Emprunteurs souverains	6	187 923	1 422	28 719	14 698	1 771	234 533	
Banques	7	27 737	3 253	64 610	18 210	3 445	117 255	
	8	417 214	84 923	259 349	43 948	21 402	826 836	
Total	9	848 135	\$ 222 854	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 21 445	\$ 1 395 731	\$
Par pays où le risque est assumé								
Canada	10	464 056	\$ 126 098	\$ 102 418	\$ 12 540	\$ 9 244	\$ 714 356	\$
États-Unis	11	321 709	93 217	80 462	14 148	11 278	520 814	
Autres pays								
Europe	12	42 928	2 900	60 758	14 082	741	121 409	
Autres	13	19 442	639	15 711	3 178	182	39 152	
	14	62 370	3 539	76 469	17 260	923	160 561	
Total	15	848 135	\$ 222 854	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 21 445	\$ 1 395 731	\$
Par durée résiduelle des contrats								
Moins de 1 an	16	276 203	\$ 155 494	\$ 259 349	\$ 19 808	\$ 10 059	\$ 720 913	\$
De 1 an à 5 ans	17	398 881	64 869	–	16 996	10 463	491 209	
Plus de 5 ans	18	173 051	2 491	–	7 144	923	183 609	
Total	19	848 135	\$ 222 854	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 21 445	\$ 1 395 731	\$
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie								
Immobilier								
Résidentiel	20	24 487	\$ 2 668	\$ 1	\$ 29	\$ 1 548	\$ 28 733	\$
Non résidentiel	21	36 888	4 823	16	221	372	42 320	
Total des prêts immobiliers	22	61 375	7 491	17	250	1 920	71 053	
Agriculture	23	6 710	342	3	15	21	7 091	
Automobile	24	11 360	5 353	2	661	90	17 466	
Services financiers	25	38 293	11 624	217 480	23 503	1 537	292 437	
Alimentation, boissons et tabac	26	5 653	3 283	–	336	523	9 795	
Foresterie	27	1 232	798	–	8	49	2 087	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	201 063	3 653	29 279	15 588	5 077	254 660	
Services de santé et services sociaux	29	17 439	1 570	316	58	1 979	21 362	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	4 052	1 498	44	5	778	6 377	
Métaux et mines	31	3 865	3 248	98	313	1 003	8 527	
Pipelines, pétrole et gaz	32	6 693	11 368	27	1 231	1 662	20 981	
Énergie et services publics	33	5 725	7 401	24	289	3 493	16 932	
Services professionnels et autres	34	14 720	5 237	147	95	822	21 021	
Commerce de détail	35	6 142	2 962	307	35	232	9 678	
Fabrication – divers et vente de gros	36	9 749	6 481	14	294	603	17 141	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	6 776	8 290	–	658	425	16 149	
Transports	38	11 467	2 073	64	331	1 017	14 952	
Autres	39	4 900	2 251	11 527	278	171	19 127	
Total	40	417 214	\$ 84 923	\$ 259 349	\$ 43 948	\$ 21 402	\$ 826 836	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T3								2019 T2							
Classes d'actifs	N° de ligne	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴				
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan						
Entreprises	1	104 957	\$ 60 445	\$ 104 957	\$ 30 207	\$ 124 539	92,14	105 530	\$ 60 357	\$ 105 530	\$ 29 880	\$ 124 579	92,00				
Emprunteurs souverains	2	100 428	290	100 428	145	7 984	7,94	96 952	320	96 952	161	7 506	7,73				
Banques	3	12 185	8 358	12 185	5 715	3 580	20,00	13 040	8 338	13 040	5 675	3 743	20,00				
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	3 669	852	3 669	372	2 047	50,66	3 166	762	3 166	346	1 793	51,05				
Autres produits de détail	5	8 083	43 042	8 083	174	5 904	71,50	7 640	45 562	7 640	177	5 508	70,46				
Capitaux propres	6	4 515	2 753	4 515	1 377	4 051	68,75	4 548	2 811	4 548	1 406	4 078	68,49				
Autres actifs ⁵	7	19 927	–	19 927	–	15 776	79,17	19 395	–	19 395	–	16 514	85,15				
Total	8	253 764	\$ 115 740	\$ 253 764	\$ 37 990	\$ 163 881	56,17	250 271	\$ 118 150	\$ 250 271	\$ 37 645	\$ 163 721	56,86				
2019 T1																	
2018 T4																	
Classes d'actifs	N° de ligne	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴				
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan						
Entreprises	9	102 499	\$ 59 982	\$ 102 499	\$ 29 777	\$ 121 597	91,93	100 373	\$ 60 366	\$ 100 373	\$ 30 189	\$ 120 444	92,25				
Emprunteurs souverains	10	90 941	352	90 941	176	7 284	7,99	95 199	423	95 199	212	7 733	8,10				
Banques	11	13 545	8 361	13 545	5 699	3 849	20,00	13 367	6 229	13 367	4 648	3 603	20,00				
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12	2 920	788	2 920	354	1 671	51,04	2 716	818	2 716	375	1 630	52,73				
Autres produits de détail	13	12 728	58 268	12 728	165	9 385	72,79	12 576	60 932	12 576	170	9 330	73,20				
Capitaux propres	14	1 799	1 491	1 799	745	512	20,13	2 001	1 498	2 001	749	727	26,44				
Autres actifs ⁵	15	23 734	–	23 734	–	18 020	75,92	22 203	–	22 203	–	17 265	77,76				
Total	16	248 166	\$ 129 222	\$ 248 166	\$ 36 916	\$ 162 318	56,94	248 435	\$ 130 266	\$ 248 435	\$ 36 343	\$ 160 732	56,44				

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T3								2019 T2							
N° de ligne	Classes d'actifs	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
1	Entreprises	8 905	\$ 2 473	\$ -	\$ -	\$ 123 268	\$ 518	\$ -	\$ 135 164	9 260	\$ 2 283	\$ -	\$ -	\$ 123 358	\$ 509	\$ -	\$ 135 410
2	Emprunteurs souverains	60 651	39 922	-	-	-	-	-	100 573	59 582	37 531	-	-	-	-	-	97 113
3	Banques	-	17 900	-	-	-	-	-	17 900	-	18 715	-	-	-	-	-	18 715
4	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	-	8	2 458	1 558	17	-	-	4 041	-	9	2 104	1 381	18	-	-	3 512
5	Autres produits de détail	371	245	-	7 476	-	165	-	8 257	467	241	-	6 939	-	170	-	7 817
6	Capitaux propres	1 945	157	-	-	3 790	-	-	5 892	1 974	166	-	-	3 814	-	-	5 954
7	Autres actifs ²	5 799	-	-	-	13 985	-	143	19 927	5 383	-	-	-	13 879	-	133	19 395
8	Total	77 671	\$ 60 705	\$ 2 458	\$ 9 034	\$ 141 060	\$ 683	\$ 143	\$ 291 754	76 666	\$ 58 945	\$ 2 104	\$ 8 320	\$ 141 069	\$ 679	\$ 133	\$ 287 916
		2019 T1								2018 T4							
N° de ligne	Classes d'actifs	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
9	Entreprises	9 016	\$ 2 287	\$ -	\$ -	\$ 120 637	\$ 335	\$ -	\$ 132 275	8 966	\$ 1 552	\$ -	\$ -	\$ 119 861	\$ 183	\$ -	\$ 130 562
10	Emprunteurs souverains	54 695	36 422	-	-	-	-	-	91 117	56 747	38 664	-	-	-	-	-	95 411
11	Banques	-	19 245	-	-	-	-	-	19 245	-	18 015	-	-	-	-	-	18 015
12	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	-	1	1 969	1 286	17	-	-	3 273	-	10	1 719	1 343	19	-	-	3 091
13	Autres produits de détail	423	225	-	12 036	-	209	-	12 893	427	212	-	11 830	-	277	-	12 746
14	Capitaux propres	1 936	158	-	-	451	-	-	2 545	1 940	155	-	-	655	-	-	2 750
15	Autres actifs ²	7 541	-	-	-	16 117	-	76	23 734	6 715	-	-	-	15 414	-	74	22 203
16	Total	73 611	\$ 58 338	\$ 1 969	\$ 13 322	\$ 137 222	\$ 544	\$ 76	\$ 285 082	74 795	\$ 58 608	\$ 1 719	\$ 13 173	\$ 135 949	\$ 460	\$ 74	\$ 284 778

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019
T3

N° de ligne	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
	Notation externe													
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	22 992	\$ 64 036	\$ 70,06	% 79 784	\$ 0,06	% 5 240	38,16	% 2,7	13 902	\$ 17,42	% 17	\$
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	31 270	21 168	69,19	39 144	0,19	5 906	25,64	2,9	11 081	28,31	18	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	27 515	10 080	68,60	30 493	0,37	8 624	28,78	2,6	12 749	41,81	32	
4	De 0,50 à <0,75	B+	8 559	2 657	69,71	9 990	0,71	2 627	30,22	2,3	5 663	56,69	21	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 479	4 456	69,85	20 961	1,70	29 985	34,11	2,3	17 920	85,49	121	
6	De 2,50 à <10,00 ⁷	CCC+	1 043	273	63,48	1 202	9,97	283	30,23	1,9	1 623	135,02	36	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 239	493	59,12	1 390	23,49	626	35,62	2,0	2 700	194,24	118	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	350	29	43,13	351	100,00	295	42,58	1,3	1 014	288,89	89	
9	Total		111 447	\$ 103 192	\$ 69,65	% 183 315	\$ 0,80	% 41 164	32,97	% 2,6	66 652	\$ 36,36	% 452	\$ 97

2019
T2

N° de ligne	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
	Notation externe													
10	De 0,00 à <0,15	De AAA à BBB	22 746	\$ 64 331	\$ 70,04	% 78 459	\$ 0,06	% 5 187	38,19	% 2,6	13 806	\$ 17,60	% 19	\$
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	30 358	20 189	69,20	38 240	0,18	5 863	26,75	2,9	11 131	29,11	18	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	26 901	9 479	68,58	30 139	0,37	8 554	28,85	2,5	12 665	42,02	32	
13	De 0,50 à <0,75	B+	7 635	2 808	70,09	9 134	0,72	2 442	32,03	2,2	5 502	60,24	21	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 658	4 018	69,96	20 821	1,78	29 742	33,21	2,3	17 608	84,57	122	
15	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	2 463	846	61,26	2 800	19,03	927	34,64	2,0	4 935	176,25	189	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	251	26	32,08	253	100,00	340	38,72	1,4	642	253,75	62	
18	Total		109 012	\$ 101 697	\$ 69,65	% 179 846	\$ 0,81	% 40 882	33,25	% 2,6	66 289	\$ 36,86	% 463	\$ 68

2019
T1

N° de ligne	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
	Notation externe													
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	22 608	\$ 59 645	\$ 70,38	% 75 894	\$ 0,06	% 5 198	38,42	% 2,6	13 227	\$ 17,43	% 16	\$
20	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	30 548	20 652	69,84	38 417	0,18	5 809	26,29	2,9	11 127	28,96	18	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	25 435	9 677	68,52	28 749	0,38	8 525	29,83	2,6	12 625	43,91	32	
22	De 0,50 à <0,75	B+	7 720	2 768	69,32	9 093	0,72	2 425	31,17	2,3	5 385	59,22	20	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 010	4 119	70,48	20 231	1,81	29 343	32,14	2,3	16 571	81,91	116	
24	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 946	740	59,52	2 187	18,59	867	36,97	1,8	4 078	186,47	156	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	281	29	30,50	281	100,00	302	31,43	1,4	635	225,98	51	
27	Total		106 548	\$ 97 630	\$ 69,96	% 174 852	\$ 0,77	% 40 557	33,21	% 2,6	63 648	\$ 36,40	% 409	\$ 60

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune notation de risque-emprunteur (NRE) ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2018
T4

N° de ligne	Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
	de	à													
1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB	24 005	\$ 62 497	70,15	\$ 79 278	0,06	5 088	38,76	2,7	\$ 14 559	18,36	18	\$
2	De 0,15 à <0,25		De BBB- à BB+	29 869	18 157	71,24	36 253	0,18	5 745	25,59	2,9	10 046	27,71	16	
3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	25 063	9 425	69,29	28 258	0,38	8 451	29,35	2,7	12 402	43,89	31	
4	De 0,50 à <0,75		B+	7 076	2 596	69,75	8 260	0,72	2 387	30,61	2,3	4 802	58,14	18	
5	De 0,75 à <2,50		De B à B-	18 229	4 098	71,45	20 451	1,83	29 054	31,63	2,3	16 553	80,94	116	
6	De 2,50 à <10,00 ⁷		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
7	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins	1 906	716	60,36	2 125	18,74	862	39,80	1,9	4 212	198,21	159	
8	100,00 (défaillance)		Défaillance	244	33	34,79	254	100,00	276	31,84	1,5	555	218,50	56	
9	Total			106 392	\$ 97 522	70,23	\$ 174 879	0,75	40 170	33,29	2,6	63 129	36,10	414	\$ 61

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

		2019													
		T3													
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	89 231	\$ 4 061	\$ 76,61	% 180 418 ⁷	\$ 0,01	% 145	11,76	% 1,7	628	\$ 0,35	% 1	\$	
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4	De 0,50 à <0,75	B+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	-	-	-	-	2,27	95	34,00	2,5	-	-	-	-	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9	Total		89 231	\$ 4 061	\$ 76,61	% 180 418	\$ 0,01	% 195	11,76	% 1,7	628	\$ 0,35	% 1	\$ -	

		2019													
		T2													
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	89 376	\$ 4 716	\$ 82,78	% 183 366 ⁷	\$ 0,01	% 145	11,53	% 1,7	588	\$ 0,32	% 1	\$	
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	22	-	-	22	0,22	2	13,00	1,0	2	9,09	-	-	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
13	De 0,50 à <0,75	B+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	-	-	-	-	2,35	95	34,00	2,5	-	-	-	-	
15	De 2,50 à <10,00 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
18	Total		89 398	\$ 4 716	\$ 82,78	% 183 388	\$ 0,01	% 196	11,53	% 1,7	590	\$ 0,32	% 1	\$ -	

		2019													
		T1													
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	95 550	\$ 4 673	\$ 82,22	% 190 583 ⁷	\$ 0,01	% 167	12,04	% 1,6	553	\$ 0,29	% -	\$	
20	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	262	-	-	262	0,16	7	2,66	3,7	7	2,67	-	-	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	De 0,50 à <0,75	B+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	-	-	-	-	2,35	91	34,00	2,5	-	-	-	-	
24	De 2,50 à <10,00 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	Total		95 812	\$ 4 673	\$ 82,22	% 190 845	\$ 0,01	% 218	12,03	% 1,6	560	\$ 0,29	% -	\$ -	

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

⁸ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de ligne		2018 T4																								
		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions									
1		De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB	92 425	\$	4 963	\$	80,53	%	189 744 ⁷	\$	0,01	%	165	12,37	%	1,7	556	\$	0,29	%	1	\$		
2		De 0,15 à <0,25		De BBB- à BB+	225		–		–		225		0,16		4	2,74		4,5	7		3,11		–			
3		De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	–		–		–		–		–		–	–		–	–		–		–			
4		De 0,50 à <0,75		B+	–		–		–		–		–		–	–		–	–		–		–			
5		De 0,75 à <2,50		De B à B-	–		–		–		–		2,35		92	34,00		2,5	–		–		–			
6		De 2,50 à <10,00 ⁸		s. o.	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.			
7		De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins	–		–		–		–		–		–	–		–	–		–		–			
8		100,00 (défaillance)		Défaillance	–		–		–		–		–		–	–		–	–		–		–			
9		Total			92 650	\$	4 963	\$	80,53	%	189 969	\$	0,01	%	215	12,36	%	1,7	563	\$	0,30	%	1	\$	–	\$

¹ Exclut les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

⁸ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019
T3

N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	10 343	4 685	75,83	14 219	0,04	479	34,48	1,6	1 487	10,46	2	
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	339	741	62,36	726	0,16	34	9,74	2,2	61	8,40		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	338	—	20,00	90	0,46	16	13,25	1,0	18	20,00		
4	De 0,50 à <0,75	B+	28	7	68,30	30	0,71	8	89,56	2,6	52	173,33		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	1	1	58,78	1	1,93	392	5,98	1,1	—	—		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1	—	—	1	19,26	1	55,00	0,3	2	200,00		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—		
9	Total		11 050	5 434	73,98	15 067	0,05	644	33,27	1,6	1 620	10,75	2	—

2019
T2

N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	10 894	4 693	75,93	14 914	0,04	486	34,77	1,5	1 548	10,38	2	
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	299	738	63,03	680	0,16	33	11,04	2,2	64	9,41		
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	523	5	97,00	160	0,47	17	14,01	1,0	34	21,25		
13	De 0,50 à <0,75	B+	30	8	67,34	32	0,72	11	84,46	2,8	55	171,88		
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	42	8	23,59	43	2,35	392	10,94	4,7	16	37,21		
15	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	—	—	1	19,81	1	55,00	0,3	3	300,00		
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—		
18	Total		11 789	5 452	74,11	15 830	0,06	650	33,58	1,5	1 720	10,87	2	—

2019
T1

N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	12 832	4 407	74,30	16 545	0,05	512	26,53	1,3	1 520	9,19	2	
20	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	366	597	63,93	655	0,16	35	9,51	2,4	62	9,47		
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	488	5	100,00	151	0,46	18	14,21	1,0	32	21,19		
22	De 0,50 à <0,75	B+	5	—	50,00	3	0,72	11	17,82	1,8	1	33,33		
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	118	1	64,72	116	2,35	387	6,69	5,0	27	23,28		
24	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	—	—	1	19,81	1	55,00	0,2	2	200,00		
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—		
27	Total		13 810	5 010	73,09	17 471	0,07	675	25,65	1,4	1 644	9,41	2	—

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2018
T4

N° de ligne	Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
	De	à													
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB		13 691	\$ 4 206	\$ 72,26	% 17 321	\$ 0,05	% 511	27,71	% 2,2	1 597	\$ 9,22	% 3	\$
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+		574	83	44,25	440	0,17	42	14,22	2,1	58	13,18	–	–
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-		568	7	93,78	157	0,46	19	14,36	1,0	33	21,02	–	–
4	De 0,50 à <0,75	B+		6	1	36,77	3	0,72	8	16,03	2,2	1	33,33	–	–
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-		72	1	74,72	73	2,35	388	4,05	4,9	10	13,70	–	–
6	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins		1	–	–	1	19,81	1	55,00	0,3	2	200,00	–	–
8	100,00 (défaillance)	Défaillance		–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
9	Total			14 912	\$ 4 298	\$ 71,74	% 17 995	\$ 0,06	% 683	27,17	% 2,2	1 701	\$ 9,45	% 3	\$ –

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019
T3

	N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions					
			\$	%	\$	%	\$	%	\$	%									\$	%			
Services de détail au Canada – assurées ^{7, 8}	1	De 0,00 à <0,15	54 721	19 186	50,93	6 939	0,07	396 461	7,12	92	1,33	–	–	–	–	–	–	–					
	2	De 0,15 à <0,25	12 513	535	44,39	2 662	0,19	67 957	8,10	88	3,31	–	–	–	–	–	–	–					
	3	De 0,25 à <0,50	8 703	246	44,19	1 711	0,32	55 529	8,40	86	5,03	–	–	–	–	–	–	–					
	4	De 0,50 à <0,75	5 738	89	44,95	1 093	0,51	19 482	8,47	78	7,14	–	–	–	–	–	–	–					
	5	De 0,75 à <2,50	7 273	84	45,61	1 139	1,28	30 414	7,87	136	11,94	1	–	–	–	–	–	–					
	6	De 2,50 à <10,00	2 093	8	57,62	360	6,06	12 683	6,74	90	25,00	1	–	–	–	–	–	–					
	7	De 10,00 à <100,00	670	1	63,26	102	25,45	4 078	5,48	31	30,39	1	–	–	–	–	–	–					
	8	100,00 (défaillance)	197	–	–	29	100,00	1 076	6,18	24	82,76	–	–	–	–	–	–	–					
	9	Total	91 908	20 149	50,63	14 035	0,80	587 680	7,60	625	4,45	3	–	–	–	–	–	11					
Services de détail au Canada – non assurées ⁷	10	De 0,00 à <0,15	120 064	61 165	50,25	150 799	0,06	677 490	21,17	5 111	3,39	–	–	–	–	–	–	–					
	11	De 0,15 à <0,25	30 799	3 456	46,46	32 404	0,19	124 132	24,31	3 215	9,92	–	–	–	–	–	–	–					
	12	De 0,25 à <0,50	18 045	1 645	46,07	18 803	0,31	89 517	27,19	3 032	16,13	–	–	–	–	–	–	–					
	13	De 0,50 à <0,75	11 058	607	45,98	11 337	0,52	29 335	26,83	2 567	22,64	–	–	–	–	–	–	–					
	14	De 0,75 à <2,50	11 410	402	48,69	11 606	1,25	38 122	26,24	4 543	39,14	–	–	–	–	–	–	–					
	15	De 2,50 à <10,00	2 526	33	57,98	2 546	5,54	12 188	22,14	1 997	78,44	–	–	–	–	–	–	–					
	16	De 10,00 à <100,00	745	4	67,08	747	29,00	3 745	17,30	713	95,45	–	–	–	–	–	–	–					
	17	100,00 (défaillance)	201	–	–	201	100,00	953	21,00	398	198,01	–	–	–	–	–	–	–					
	18	Total	194 848	67 312	49,91	228 443	0,42	975 482	22,65	21 576	9,44	187	–	–	–	–	–	27					
Services de détail aux États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	21 211	12 446	66,04	29 431	0,06	120 263	31,60	1 485	5,05	–	–	–	–	–	–	–					
	20	De 0,15 à <0,25	5 921	520	40,77	6 133	0,19	27 832	30,66	779	12,70	–	–	–	–	–	–	–					
	21	De 0,25 à <0,50	4 400	381	36,59	4 539	0,32	24 565	32,56	881	19,41	–	–	–	–	–	–	–					
	22	De 0,50 à <0,75	3 082	228	32,77	3 157	0,52	10 318	35,71	956	30,28	–	–	–	–	–	–	–					
	23	De 0,75 à <2,50	5 194	262	31,29	5 275	1,26	19 923	36,50	2 918	55,32	–	–	–	–	–	–	–					
	24	De 2,50 à <10,00	1 148	79	12,07	1 157	5,81	7 985	36,28	1 518	131,20	–	–	–	–	–	–	–					
	25	De 10,00 à <100,00	436	23	11,66	439	24,95	3 725	36,44	894	203,64	–	–	–	–	–	–	–					
	26	100,00 (défaillance)	712	–	–	712	100,00	4 054	29,58	744	104,49	–	–	–	–	–	–	–					
	27	Total	42 104	13 939	62,70	50 843	2,00	218 665	32,46	10 175	20,01	263	–	–	–	–	–	75					
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	28		328 860	\$	101 400	\$	51,81	%	293 321	\$	0,71	%	1 781 827	23,26	%	32 376	\$	11,04	%	453	\$	113	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2019														
		T2														
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
Services de détail au Canada – assurés^{7, 8}	1	De 0,00 à <0,15 %	56 247 \$	19 410 \$	50,94 %	6 963 \$	0,07 %	407 415	6,98 %		91 \$	1,31 %	– \$	\$		
	2	De 0,15 à <0,25	11 477	561	45,21	2 315	0,19	60 814	8,13		78	3,37	–			
	3	De 0,25 à <0,50	9 168	257	44,11	1 864	0,32	60 700	8,46		94	5,04	1			
	4	De 0,50 à <0,75	6 210	88	43,75	1 289	0,51	21 290	8,68		94	7,29	1			
	5	De 0,75 à <2,50	7 803	85	46,96	1 277	1,25	32 431	7,95		150	11,75	1			
	6	De 2,50 à <10,00	2 158	8	56,62	378	5,96	13 031	6,60		92	24,34	1			
	7	De 10,00 à <100,00	696	1	66,50	98	26,21	4 220	5,18		29	29,59	1			
	8	100,00 (défaillance)	195	–	–	24	100,00	1 103	6,61		21	87,50	–			
	9	Total	93 954	20 410	50,65	14 208	0,77	601 004	7,58		649	4,57	5	10		
Services de détail au Canada – non assurés⁷	10	De 0,00 à <0,15	115 095	60 606	50,09	145 448	0,06	668 228	20,88		4 836	3,32	17			
	11	De 0,15 à <0,25	28 994	3 256	44,53	30 444	0,19	114 729	24,29		3 045	10,00	14			
	12	De 0,25 à <0,50	17 860	1 568	43,51	18 543	0,31	90 209	26,13		2 870	15,48	15			
	13	De 0,50 à <0,75	10 870	612	42,68	11 131	0,51	30 045	26,99		2 531	22,74	15			
	14	De 0,75 à <2,50	11 743	419	44,25	11 929	1,24	39 291	26,15		4 617	38,70	38			
	15	De 2,50 à <10,00	2 478	29	54,73	2 494	5,58	12 140	21,85		1 936	77,63	30			
	16	De 10,00 à <100,00	714	3	59,81	716	29,64	3 637	17,25		667	93,16	38			
	17	100,00 (défaillance)	189	–	–	189	100,00	972	21,01		369	195,24	12			
	18	Total	187 943	66 493	49,56	220 894	0,43	959 251	22,39		20 871	9,45	179	22		
Services de détail aux États-Unis – non assurés⁷	19	De 0,00 à <0,15	20 816	12 371	68,47	29 286	0,06	117 373	31,53		1 468	5,01	5			
	20	De 0,15 à <0,25	5 931	529	64,85	6 274	0,19	28 696	30,93		805	12,83	4			
	21	De 0,25 à <0,50	4 365	378	61,54	4 597	0,32	25 030	32,42		888	19,32	5			
	22	De 0,50 à <0,75	3 132	231	60,81	3 272	0,52	10 527	35,86		995	30,41	6			
	23	De 0,75 à <2,50	5 186	367	61,07	5 410	1,31	22 235	36,77		3 099	57,28	26			
	24	De 2,50 à <10,00	1 166	81	28,96	1 189	5,67	8 133	36,60		1 566	131,71	25			
	25	De 10,00 à <100,00	436	21	19,81	440	24,85	3 852	37,74		932	211,82	42			
	26	100,00 (défaillance)	745	–	–	745	100,00	4 201	29,86		715	95,97	168			
	27	Total	41 777	13 978	67,52	51 213	2,06	220 047	32,51		10 468	20,44	281	96		
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	28		323 674 \$	100 881 \$	52,27 %	286 315 \$	0,72 %	1 780 302	23,06 %		31 988 \$	11,17 %	465 \$	128 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019													
		T1													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Echéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Services de détail au Canada – assurées^{7, 8}															
1	De 0,00 à <0,15 %	58 331	\$ 19 621	\$ 46,56	% 7 206	\$ 0,07	% 419 456	6,94	%		95	\$ 1,32	%	\$	
2	De 0,15 à <0,25	10 987	408	42,20	2 153	0,20	58 417	8,06			73	3,39			
3	De 0,25 à <0,50	9 143	256	45,47	1 986	0,32	61 306	8,43			100	5,04		1	
4	De 0,50 à <0,75	6 337	119	51,11	1 201	0,52	21 548	8,48			86	7,16		1	
5	De 0,75 à <2,50	8 088	65	63,59	1 312	1,28	33 683	7,88			156	11,89		1	
6	De 2,50 à <10,00	2 230	6	86,11	371	6,18	13 641	6,56			91	24,53		1	
7	De 10,00 à <100,00	719	2	77,13	111	24,91	4 372	5,20			32	28,83		1	
8	100,00 (défaillance)	188	–	–	25	100,00	1 092	6,20			20	80,00		–	
9	Total	96 023	20 477	46,56	14 365	0,79	613 515	7,51			653	4,55		10	
Services de détail au Canada – non assurées⁷															
10	De 0,00 à <0,15	119 452	60 857	50,42	150 138	0,05	684 972	22,93			5 143	3,43		18	
11	De 0,15 à <0,25	24 034	1 748	55,57	25 005	0,19	95 234	25,22			2 593	10,37		12	
12	De 0,25 à <0,50	17 178	2 156	71,10	18 710	0,31	86 097	29,28			3 176	16,97		17	
13	De 0,50 à <0,75	9 198	495	62,81	9 509	0,52	26 495	27,57			2 216	23,30		14	
14	De 0,75 à <2,50	10 780	307	72,45	11 003	1,25	38 320	26,99			4 453	40,47		37	
15	De 2,50 à <10,00	2 349	21	83,27	2 366	5,59	12 576	22,81			1 918	81,07		29	
16	De 10,00 à <100,00	690	3	78,30	693	28,84	3 505	17,03			644	92,93		36	
17	100,00 (défaillance)	181	–	–	181	100,00	900	18,70			322	177,90		10	
18	Total	183 862	65 587	51,45	217 605	0,41	948 099	24,12			20 465	9,40		23	
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷															
19	De 0,00 à <0,15	15 809	10 953	67,74	23 229	0,06	104 554	22,84			795	3,42		3	
20	De 0,15 à <0,25	5 769	542	55,12	6 068	0,19	21 462	18,58			469	7,73		2	
21	De 0,25 à <0,50	5 364	376	51,52	5 558	0,32	27 453	21,16			704	12,67		4	
22	De 0,50 à <0,75	3 918	294	48,40	4 060	0,52	16 451	23,50			814	20,05		5	
23	De 0,75 à <2,50	6 899	1 123	50,72	7 468	1,36	29 190	28,25			3 455	46,26		30	
24	De 2,50 à <10,00	1 868	345	47,10	2 031	5,72	13 394	35,93			2 625	129,25		41	
25	De 10,00 à <100,00	579	73	46,81	613	23,46	5 671	34,73			1 197	195,27		50	
26	100,00 (défaillance)	741	–	–	741	100,00	4 268	27,81			401	54,12		176	
27	Total	40 947	13 706	64,35	49 768	2,35	222 443	23,75			10 460	21,02		96	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel															
28		320 832	\$ 99 770	\$ 52,22	% 281 738	\$ 0,75	% 1 784 057	22,55	%		31 578	\$ 11,21	%	489 \$ 129 \$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions assurées est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2018													
		T4													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Echéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Services de détail au Canada – assurées^{7, 8}	1	De 0,00 à <0,15 %	60 013 \$	19 628 \$	46,08 %	7 260 \$	0,07 %	429 856	6,91 %		94 \$	1,29 %	– \$	\$	
	2	De 0,15 à <0,25	10 966	404	40,30	2 301	0,19	59 106	8,02		76	3,30	–	–	
	3	De 0,25 à <0,50	9 801	256	44,55	2 085	0,32	63 202	8,44		105	5,04	1	1	
	4	De 0,50 à <0,75	6 192	121	48,28	1 120	0,51	23 422	8,23		77	6,88	–	–	
	5	De 0,75 à <2,50	8 551	57	61,95	1 431	1,21	33 693	7,90		164	11,46	1	1	
	6	De 2,50 à <10,00	2 197	4	85,72	366	6,25	13 470	6,49		89	24,32	1	1	
	7	De 10,00 à <100,00	683	1	83,83	103	25,16	4 264	5,03		29	28,16	1	1	
	8	100,00 (défaillance)	194	–	–	27	100,00	1 124	6,21		22	81,48	–	–	
	9	Total	98 597	20 471	46,01	14 693	0,78	628 137	7,47		656	4,46	4	7	
Services de détail au Canada – non assurées⁷	10	De 0,00 à <0,15	117 313	59 982	50,42	147 555	0,05	677 733	23,01		5 141	3,48	18	18	
	11	De 0,15 à <0,25	22 812	1 686	100,00	24 498	0,19	91 489	24,54		2 464	10,06	11	11	
	12	De 0,25 à <0,50	17 518	1 743	68,19	18 706	0,31	85 807	28,13		3 104	16,59	16	16	
	13	De 0,50 à <0,75	8 908	472	64,52	9 213	0,52	25 859	27,91		2 173	23,59	13	13	
	14	De 0,75 à <2,50	10 530	273	72,52	10 728	1,24	38 054	27,41		4 369	40,73	36	36	
	15	De 2,50 à <10,00	2 178	11	92,34	2 188	5,59	11 841	22,23		1 727	78,93	27	27	
	16	De 10,00 à <100,00	636	1	90,19	637	29,15	3 321	17,33		596	93,56	34	34	
	17	100,00 (défaillance)	168	–	–	168	100,00	898	19,60		306	182,14	10	10	
	18	Total	180 063	64 168	52,41	213 693	0,39	935 002	24,04		19 880	9,30	165	22	
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷	19	De 0,00 à <0,15	15 009	10 850	67,63	22 347	0,06	102 531	23,42		788	3,53	3	3	
	20	De 0,15 à <0,25	5 790	556	55,66	6 100	0,19	21 658	19,10		485	7,95	2	2	
	21	De 0,25 à <0,50	5 350	383	52,21	5 550	0,32	28 118	20,92		695	12,52	4	4	
	22	De 0,50 à <0,75	4 062	294	48,48	4 205	0,52	15 909	23,41		837	19,90	5	5	
	23	De 0,75 à <2,50	7 452	1 045	51,90	7 995	1,31	32 024	27,84		3 585	44,84	31	31	
	24	De 2,50 à <10,00	1 928	351	45,83	2 089	5,81	13 501	35,73		2 714	129,92	43	43	
	25	De 10,00 à <100,00	635	80	47,61	673	23,14	5 868	36,17		1 367	203,12	56	56	
	26	100,00 (défaillance)	782	–	–	782	100,00	4 297	27,71		422	53,96	185	185	
	27	Total	41 008	13 559	64,40	49 741	2,47	223 906	24,08		10 893	21,90	329	106	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		319 668 \$	98 198 \$	52,73 %	278 127 \$	0,76 %	1 787 045	22,50 %		31 429 \$	11,30 %	498 \$	135 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2019													
		T3													
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁶	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions		
														\$	\$
1	De 0,00 à <0,15	4 997	102 037	62,49	68 759	0,05	11 868 359	88,14		1 962	2,85	28			
2	De 0,15 à <0,25	1 804	12 294	61,26	9 336	0,19	1 807 851	89,23		917	9,82	16			
3	De 0,25 à <0,50	2 288	9 580	62,17	8 244	0,32	2 274 295	89,23		1 214	14,73	23			
4	De 0,50 à <0,75	2 965	8 096	61,69	7 960	0,53	1 308 023	89,30		1 753	22,02	37			
5	De 0,75 à <2,50	12 228	14 817	61,41	21 327	1,50	3 969 454	89,39		10 327	48,42	287			
6	De 2,50 à <10,00	9 595	3 936	74,24	12 517	5,64	3 581 638	88,99		15 162	121,13	627			
7	De 10,00 à <100,00	2 520	538	87,08	2 988	25,54	1 675 295	84,74		6 766	226,44	654			
8	100,00 (défaillance)	165	–	–	165	100,00	58 303	75,79		52	31,52	121			
9	Total	36 562	151 298	62,61	131 296	1,58	26 543 218	88,55		38 153	29,06	1 793	255		
		2019													
		T2													
10	De 0,00 à <0,15	4 614	100 232	63,05	67 809	0,05	11 652 085	88,12		1 945	2,87	28			
11	De 0,15 à <0,25	1 770	12 360	62,08	9 443	0,19	1 849 536	89,01		925	9,80	16			
12	De 0,25 à <0,50	2 251	10 706	61,23	8 807	0,33	2 266 844	89,04		1 325	15,04	26			
13	De 0,50 à <0,75	2 921	6 733	65,12	7 305	0,52	1 284 435	89,13		1 600	21,90	34			
14	De 0,75 à <2,50	12 179	14 744	62,28	21 361	1,50	3 962 770	89,20		10 300	48,22	286			
15	De 2,50 à <10,00	9 541	3 823	74,28	12 380	5,63	3 730 598	88,85		14 950	120,76	618			
16	De 10,00 à <100,00	2 611	515	87,01	3 060	26,01	1 738 707	84,65		6 952	227,19	681			
17	100,00 (défaillance)	174	–	–	174	100,00	66 610	74,93		57	32,76	126			
18	Total	36 061	149 113	63,23	130 339	1,61	26 551 585	88,45		38 054	29,20	1 815	326		
		2019													
		T1													
19	De 0,00 à <0,15	4 586	92 446	61,69	61 615	0,04	11 055 247	88,09		1 705	2,77	24			
20	De 0,15 à <0,25	1 528	9 858	60,50	7 492	0,19	1 621 828	89,58		739	9,86	13			
21	De 0,25 à <0,50	1 933	8 860	59,11	7 170	0,33	2 098 843	89,65		1 093	15,24	21			
22	De 0,50 à <0,75	2 407	5 416	62,44	5 789	0,53	1 176 010	89,59		1 277	22,06	27			
23	De 0,75 à <2,50	10 035	12 475	59,93	17 510	1,50	3 780 365	89,62		8 468	48,36	235			
24	De 2,50 à <10,00	7 631	3 282	73,18	10 034	5,60	3 379 348	89,37		12 155	121,14	502			
25	De 10,00 à <100,00	2 182	426	84,92	2 544	27,28	1 578 345	85,31		5 839	229,52	600			
26	100,00 (défaillance)	106	–	–	106	100,00	56 673	74,41		26	24,53	77			
27	Total	30 408	132 763	61,65	112 260	1,53	24 746 659	88,65		31 302	27,88	1 499	302		

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Nombre de comptes de détail.

⁶ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2018
T4

N° de ligne	Fourchette de PD ²	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁶	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15 %	4 777	91 661	62,48	62 045	0,04	10 899 313	88,06		1 716	2,77	24	
2	De 0,15 à <0,25	1 547	9 744	61,05	7 495	0,19	1 618 814	89,52		738	9,85	13	
3	De 0,25 à <0,50	1 946	7 630	61,60	6 646	0,32	2 069 797	89,55		983	14,79	19	
4	De 0,50 à <0,75	2 413	6 365	59,96	6 230	0,52	1 170 712	89,53		1 370	21,99	29	
5	De 0,75 à <2,50	10 022	12 262	60,04	17 384	1,49	3 688 044	89,65		8 403	48,34	233	
6	De 2,50 à <10,00	7 616	3 262	72,85	9 992	5,60	3 450 544	89,40		12 110	121,20	500	
7	De 10,00 à <100,00	2 118	433	84,98	2 486	26,71	1 602 780	85,20		5 688	228,80	572	
8	100,00 (défaillance)	110	–	–	110	100,00	51 849	72,69		25	22,73	78	
9	Total	30 549	131 357	62,30	112 388	1,50	24 551 853	88,61		31 033	27,61	1 468	273

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Nombre de comptes de détail.

⁶ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2019	
														T3	
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
1	De 0,00 à <0,15 %	9 026 \$	4 378 \$	61,13 %	11 703 \$	0,08 %	746 696	45,39 %	1 123 \$	9,60 %	4 \$				
2	De 0,15 à <0,25	5 649	2 602	42,58	6 757	0,20	354 642	46,70	1 339	19,82	6				
3	De 0,25 à <0,50	11 781	1 877	60,40	12 914	0,35	499 059	39,50	3 122	24,18	18				
4	De 0,50 à <0,75	6 740	739	75,69	7 299	0,53	267 952	47,91	2 750	37,68	18				
5	De 0,75 à <2,50	24 398	1 749	60,69	25 459	1,53	899 436	50,37	15 644	61,45	196				
6	De 2,50 à <10,00	14 262	548	52,46	14 550	5,66	562 014	51,16	11 851	81,45	421				
7	De 10,00 à <100,00	4 206	66	49,61	4 239	26,12	180 272	49,43	4 791	113,02	545				
8	100,00 (défaillance)	435	5	100,00	440	100,00	13 802	47,57	283	64,32	188				
9	Total	76 497 \$	11 964 \$	57,37 %	83 361 \$	3,44 %	3 523 873	47,55 %	40 903 \$	49,07 %	1 396 \$	109 \$			

														2019	
														T2	
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
10	De 0,00 à <0,15 %	9 036 \$	4 346 \$	61,33 %	11 701 \$	0,08 %	743 551	45,17 %	1 120 \$	9,57 %	4 \$				
11	De 0,15 à <0,25	5 555	2 516	42,37	6 621	0,20	355 487	46,12	1 295	19,56	6				
12	De 0,25 à <0,50	11 692	1 874	60,66	12 829	0,35	499 765	39,15	3 073	23,95	17				
13	De 0,50 à <0,75	6 433	705	75,80	6 968	0,53	261 516	48,03	2 631	37,76	18				
14	De 0,75 à <2,50	23 245	1 729	61,27	24 303	1,53	802 568	50,34	14 933	61,45	188				
15	De 2,50 à <10,00	13 990	484	52,58	14 245	5,69	615 049	50,88	11 549	81,07	412				
16	De 10,00 à <100,00	4 256	64	53,19	4 290	25,78	183 267	49,10	4 817	112,28	542				
17	100,00 (défaillance)	427	4	100,00	431	100,00	13 538	48,70	265	61,48	187				
18	Total	74 634 \$	11 722 \$	57,62 %	81 388 \$	3,47 %	3 474 741	47,31 %	39 683 \$	48,76 %	1 374 \$	110 \$			

														2019	
														T1	
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
19	De 0,00 à <0,15 %	9 491 \$	4 144 \$	64,57 %	12 169 \$	0,08 %	732 709	44,42 %	1 133 \$	9,31 %	4 \$				
20	De 0,15 à <0,25	5 684	2 514	42,01	6 740	0,20	358 071	45,37	1 296	19,23	6				
21	De 0,25 à <0,50	11 768	1 821	60,73	12 873	0,35	504 919	38,62	3 041	23,62	17				
22	De 0,50 à <0,75	6 415	689	76,49	6 942	0,53	260 097	47,44	2 589	37,29	17				
23	De 0,75 à <2,50	22 462	1 666	61,14	23 479	1,51	847 490	49,83	14 244	60,67	178				
24	De 2,50 à <10,00	12 913	470	52,23	13 159	5,67	534 544	50,60	10 603	80,58	377				
25	De 10,00 à <100,00	3 941	66	52,91	3 976	26,65	180 305	48,35	4 396	110,56	511				
26	100,00 (défaillance)	440	4	100,00	444	100,00	13 802	47,46	273	61,49	190				
27	Total	73 114 \$	11 374 \$	58,62 %	79 782 \$	3,40 %	3 431 937	46,65 %	37 575 \$	47,10 %	1 300 \$	111 \$			

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2018													
		T4													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1		De 0,00 à <0,15 %	10 335 \$	4 168 \$	64,75 %	13 034 \$	0,07 %	756 080	45,16 %		1 203 \$	9,23 %	4 \$		
2		De 0,15 à <0,25	5 723	2 525	41,91	6 781	0,20	362 403	46,67		1 341	19,78	6		
3		De 0,25 à <0,50	12 122	1 778	60,58	13 199	0,35	505 388	38,62		3 122	23,65	18		
4		De 0,50 à <0,75	6 321	695	77,09	6 857	0,53	255 005	47,71		2 573	37,52	17		
5		De 0,75 à <2,50	22 316	1 678	61,16	23 342	1,49	843 607	49,86		14 090	60,36	174		
6		De 2,50 à <10,00	12 735	498	51,24	12 990	5,70	500 255	50,35		10 420	80,22	372		
7		De 10,00 à <100,00	3 847	64	53,92	3 882	26,41	180 379	48,78		4 328	111,49	498		
8		100,00 (défaillance)	425	4	100,00	428	100,00	16 454	47,39		272	63,55	183		
9		Total	73 824 \$	11 410 \$	58,63 %	80 513 \$	3,29 %	3 419 571	46,82 %		37 349 \$	46,39 %	1 272 \$	103 \$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2019					
		T3					
N° de ligne		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
1	AS-RCC (pour les dérivés)	9 824	\$ 25 658	\$	1,4	49 670	\$ 7 290
2	Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	-	-	-	-	-	-
3	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	-	-
4	Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	920	9
5	Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	309 920	1 952
6	VaR pour les cessions temporaires de titres	-	-	-	-	-	-
7	Total	-	-	-	-	360 510	\$ 9 251
		2019					
		T2					
N° de ligne		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
8	AS-RCC (pour les dérivés)	9 204	\$ 26 206	\$	1,4	49 568	\$ 7 358
9	Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	-	-	-	-	-	-
10	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	-	-
11	Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	983	9
12	Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	296 335	2 044
13	VaR pour les cessions temporaires de titres	-	-	-	-	-	-
14	Total	-	-	-	-	346 886	\$ 9 411
		2019					
		T1					
N° de ligne		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
15	AS-RCC (pour les dérivés)	11 215	\$ 24 926	\$	1,4	50 590	\$ 6 974
16	Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	-	-	-	-	-	-
17	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	-	-
18	Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	1 248	12
19	Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	255 733	1 822
20	VaR pour les cessions temporaires de titres	-	-	-	-	-	-
21	Total	-	-	-	-	307 571	\$ 8 808
		2018					
		T4					
N° de ligne		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
22	AS-RCC (pour les dérivés)	-	-	\$	1,4	-	-
23	Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	21 986	28 171	-	-	50 151	5 209
24	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	-	-
25	Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	1 345	13
26	Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	254 409	1 750
27	VaR pour les cessions temporaires de titres	-	-	-	-	-	-
28	Total	-	-	-	-	305 905	\$ 6 972

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T3		2019 T2		2019 T1		2018 T4	
N° de ligne		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée									
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		1	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)		2	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard									
		3	\$ 32 804	\$ 5 299	\$ 32 751	\$ 4 625	\$ 33 460	\$ 4 815	\$ 38 358
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC ¹									
		4	\$ 32 804	\$ 5 299	\$ 32 751	\$ 4 625	\$ 33 460	\$ 4 815	\$ 38 358

¹ Pour l'exercice 2019, le RVC était entièrement intégré. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T3										
N° de ligne		Pondération des risques										
		Total du risque de crédit										
		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres			
Portefeuille réglementaires ¹												
Entreprises		1	912	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	212	\$ -	\$ -	\$ -	1 124
Emprunteurs souverains		2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques		3	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Total		4	912	\$ -	\$ 2	\$ -	\$ -	212	\$ -	\$ -	\$ -	1 126
2019 T2												
Pondération des risques												
Total du risque de crédit												
		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres			
Portefeuille réglementaires ¹												
Entreprises		5	973	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	193	\$ -	\$ -	\$ -	1 666
Emprunteurs souverains		6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques		7	-	-	3	-	-	-	-	-	-	3
Total		8	973	\$ -	\$ 3	\$ -	\$ -	193	\$ -	\$ -	\$ -	1 669
2019 T1												
Pondération des risques												
Total du risque de crédit												
		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres			
Portefeuille réglementaires ¹												
Entreprises		9	1 236	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	196	\$ -	\$ -	\$ -	1 432
Emprunteurs souverains		10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques		11	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Total		12	1 236	\$ -	\$ 2	\$ -	\$ -	196	\$ -	\$ -	\$ -	1 434
2018 T4												
Pondération des risques												
Total du risque de crédit												
		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres			
Portefeuille réglementaires ¹												
Entreprises		13	1 331	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	93	\$ -	\$ -	\$ -	1 424
Emprunteurs souverains		14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques		15	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4
Total		16	1 331	\$ -	\$ 4	\$ -	\$ -	93	\$ -	\$ -	\$ -	1 428

¹ Exclut toute exposition compensée par une CC admissible.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019									
		T3									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15 %	165 762 \$	0,05 %	2 908	3,61 %	0,4	2 184 \$	1,32 %		
2		De 0,15 à <0,25	23 336	0,20	1 636	5,23	0,4	942	4,04		
3		De 0,25 à <0,50	7 678	0,39	862	5,20	0,5	546	7,11		
4		De 0,50 à <0,75	4 886	0,71	263	5,40	0,3	451	9,23		
5		De 0,75 à <2,50	3 270	1,65	478	8,14	0,9	682	20,86		
6		De 2,50 à <10,00	18	9,97	13	30,13	1,4	22	122,22		
7		De 10,00 à <100,00	16	21,77	18	23,71	2,8	23	143,75		
8		100,00 (défaillance)	–	100,00	2	30,76	1,0	1	–		
9		Total	204 966 \$	0,13 %	6 180	3,97 %	0,4	4 851 \$	2,37 %		
2019											
T2											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15 %	159 264 \$	0,05 %	2 832	3,25 %	0,4	2 009 \$	1,26 %		
11		De 0,15 à <0,25	24 554	0,19	1 586	5,93	0,4	1 056	4,30		
12		De 0,25 à <0,50	6 542	0,38	824	5,53	0,5	478	7,31		
13		De 0,50 à <0,75	1 120	0,72	245	9,51	1,3	214	19,11		
14		De 0,75 à <2,50	7 700	1,70	444	6,36	0,4	1 234	16,03		
15		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
16		De 10,00 à <100,00	28	22,44	32	23,63	2,8	37	132,14		
17		100,00 (défaillance)	1	100,00	2	32,54	1,0	3	300,00		
18		Total	199 209 \$	0,15 %	5 965	3,81 %	0,4	5 031 \$	2,53 %		
2019											
T1											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
19		De 0,00 à <0,15 %	128 347 \$	0,05 %	2 776	3,46 %	0,4	1 821 \$	1,42 %		
20		De 0,15 à <0,25	23 178	0,19	1 517	5,47	0,4	1 014	4,37		
21		De 0,25 à <0,50	7 237	0,37	814	4,13	0,4	393	5,43		
22		De 0,50 à <0,75	609	0,72	233	14,58	1,8	185	30,38		
23		De 0,75 à <2,50	15 744	2,24	473	1,95	0,5	793	5,04		
24		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
25		De 10,00 à <100,00	28	21,03	30	22,27	2,1	32	114,29		
26		100,00 (défaillance)	1	100,00	3	32,12	1,0	4	400,00		
27		Total	175 144 \$	0,29 %	5 846	3,66 %	0,4	4 242 \$	2,42 %		

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2018									
	T4									
	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	%	128 548	\$	0,05	3 034	2,97	0,4	1 541	1,20
2	De 0,15 à <0,25		23 996		0,19	1 601	2,11	0,3	380	1,58
3	De 0,25 à <0,50		3 418		0,41	825	6,20	0,3	232	6,79
4	De 0,50 à <0,75		832		0,72	246	5,42	0,8	89	10,70
5	De 0,75 à <2,50		15 056		2,18	478	1,35	0,5	484	3,21
6	De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
7	De 10,00 à <100,00		22		24,07	34	17,51	1,9	20	90,91
8	100,00 (défaillance)		–		–	2	–	–	–	–
9	Total		171 872	\$	0,27	6 220	2,79	0,4	2 746	1,60

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019									
		T3									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15	43 517	0,02	177	2,38	0,7	100	0,23	%	%
2		De 0,15 à <0,25	270	0,16	17	7,31	1,0	12	4,44		
3		De 0,25 à <0,50	16	0,41	5	30,76	3,0	6	37,50		
4		De 0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-		
5		De 0,75 à <2,50	4	1,91	8	25,51	1,0	2	50,00		
6		De 2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-	-		
7		De 10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-		
8		100,00 (défaillance)	-	-	-	-	-	-	-		
9		Total	43 807	0,02	207	2,42	0,7	120	0,27	%	%
2019											
T2											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15	48 675	0,02	178	2,35	0,8	128	0,26	%	%
11		De 0,15 à <0,25	1 182	0,16	19	1,63	0,1	11	0,93		
12		De 0,25 à <0,50	44	0,47	5	4,04	0,7	3	6,82		
13		De 0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-		
14		De 0,75 à <2,50	9	2,16	7	13,00	1,0	3	33,33		
15		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
16		De 10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-		
17		100,00 (défaillance)	-	-	-	-	-	-	-		
18		Total	49 910	0,02	209	2,34	0,8	145	0,29	%	%
2019											
T1											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
19		De 0,00 à <0,15	47 053	0,02	167	2,74	0,9	136	0,29	%	%
20		De 0,15 à <0,25	810	0,16	20	1,44	0,1	6	0,74		
21		De 0,25 à <0,50	124	0,47	4	3,65	-	4	3,23		
22		De 0,50 à <0,75	3	0,72	1	13,00	1,0	1	33,33		
23		De 0,75 à <2,50	8	2,02	7	24,10	1,0	4	50,00		
24		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
25		De 10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-		
26		100,00 (défaillance)	-	-	-	-	-	-	-		
27		Total	47 998	0,02	199	2,72	0,8	151	0,31	%	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2018									
	T4									
	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
1	De 0,00 à <0,15	%	39 576	\$ 0,02	% 179	4,47	% 1,2	107	\$ 0,27	%
2	De 0,15 à <0,25		645	0,16	15	1,29	0,1	4	0,62	
3	De 0,25 à <0,50		83	0,47	5	1,23	–	1	1,20	
4	De 0,50 à <0,75		–	0,72	1	55,00	1,0	–	–	
5	De 0,75 à <2,50		1	2,16	4	11,57	1,0	–	–	
6	De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
7	De 10,00 à <100,00		–	–	–	–	–	–	–	
8	100,00 (défaillance)		–	–	–	–	–	–	–	
9	Total		40 305	\$ 0,02	% 204	4,41	% 1,2	112	\$ 0,28	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019									
		T3									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1		De 0,00 à <0,15	108 462	0,05	%	336	12,14	%	0,5	3 856	3,56
2		De 0,15 à <0,25	2 103	0,17		56	14,67		0,4	200	9,51
3		De 0,25 à <0,50	40	0,33		16	16,97		1,3	10	25,00
4		De 0,50 à <0,75	1	0,71		4	12,16		4,5	–	–
5		De 0,75 à <2,50	5	1,34		5	14,56		0,9	2	40,00
6		De 2,50 à <10,00	–	–		–	–		–	–	–
7		De 10,00 à <100,00	–	–		–	–		–	–	–
8		100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
9		Total	110 611	0,05	%	417	12,19	%	0,5	4 068	3,68
		2019									
		T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10		De 0,00 à <0,15	93 754	0,05	%	321	13,30	%	0,5	3 829	4,08
11		De 0,15 à <0,25	2 716	0,17		52	10,25		0,5	191	7,03
12		De 0,25 à <0,50	109	0,32		16	11,21		0,8	15	13,76
13		De 0,50 à <0,75	1	0,72		2	16,11		5,0	–	–
14		De 0,75 à <2,50	17	1,19		7	7,10		0,3	3	17,65
15		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.
16		De 10,00 à <100,00	1	10,63		1	55,00		3,8	3	300,00
17		100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
18		Total	96 598	0,05	%	399	13,21	%	0,5	4 041	4,18
		2019									
		T1									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19		De 0,00 à <0,15	81 105	0,05	%	322	16,42	%	0,5	3 806	4,69
20		De 0,15 à <0,25	1 479	0,18		54	11,39		0,5	114	7,71
21		De 0,25 à <0,50	128	0,34		17	13,37		0,7	21	16,41
22		De 0,50 à <0,75	–	0,72		1	10,50		5,0	–	–
23		De 0,75 à <2,50	282	2,27		8	46,23		0,1	275	97,52
24		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.
25		De 10,00 à <100,00	1	10,63		1	55,00		4,1	3	300,00
26		100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
27		Total	82 995	0,06	%	403	16,43	%	0,5	4 219	5,08

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2018													
	T4													
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1	De 0,00 à <0,15		90 392		0,05		364	12,87		0,5	3 603		3,99	
2	De 0,15 à <0,25		1 544		0,16		66	9,66		0,7	119		7,71	
3	De 0,25 à <0,50		89		0,35		17	12,54		0,8	13		14,61	
4	De 0,50 à <0,75		–		0,72		8	21,44		4,0	–		–	
5	De 0,75 à <2,50		275		2,32		11	49,13		0,1	284		103,27	
6	De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	
7	De 10,00 à <100,00		–		10,63		1	55,00		4,3	1		–	
8	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
9	Total		92 300	\$	0,06	%	467	12,92	%	0,5	4 020	\$	4,36	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2019 T3						2019 T2					
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées			Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées		
1	Encaisse – monnaie locale	298	\$ 1 961	\$ –	\$ 1 280	\$ 41 174	\$ 60 879	\$ 124	\$ 2 975	\$ –	\$ 757	\$ 40 647	\$ 67 651
2	Encaisse – autres monnaies	129	4 779	558	8 311	63 193	104 454	309	4 053	3	5 989	51 754	86 359
3	Dettes souveraines locales	91	617	580	1 200	71 944	47 022	–	1 067	1	794	76 487	48 852
4	Autres dettes souveraines	1 385	957	1 499	2 465	80 101	72 672	973	244	1 512	4 154	71 189	67 838
5	Obligations de sociétés	189	299	655	194	8 812	12 553	139	374	–	35	5 280	5 643
6	Titres de capitaux propres	18	1	–	–	31 031	71 785	5	3	–	–	23 940	52 421
7	Autres sûretés	2	31	169	1 149	31 356	46 553	35	43	488	841	27 889	43 951
8	Total	2 112	\$ 8 645	\$ 3 461	\$ 14 599	\$ 327 611	\$ 415 918	1 585	\$ 8 759	\$ 2 004	\$ 12 570	\$ 297 186	\$ 372 715
		2019 T1						2018 T4					
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées			Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées		
9	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 2 395	\$ –	\$ 927	\$ 31 962	\$ 48 235	\$ 373	\$ 2 543	\$ –	\$ 448	\$ 32 184	\$ 47 566
10	Encaisse – autres monnaies	50	4 091	–	6 136	48 758	93 861	320	6 708	3	6 165	64 131	102 988
11	Dettes souveraines locales	–	214	28	739	52 073	33 971	–	393	18	421	60 390	41 941
12	Autres dettes souveraines	1 004	611	1 058	3 623	67 434	57 992	466	569	761	4 077	72 186	68 111
13	Obligations de sociétés	274	203	–	–	6 718	7 634	39	334	–	–	5 188	7 113
14	Titres de capitaux propres	–	7	–	–	26 802	43 797	30	5	–	–	27 819	47 777
15	Autres sûretés	4	51	181	143	24 230	36 363	1	482	–	76	22 569	36 869
16	Total	1 332	\$ 7 572	\$ 1 267	\$ 11 568	\$ 257 977	\$ 321 853	1 229	\$ 11 034	\$ 782	\$ 11 187	\$ 284 467	\$ 352 365

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2019 T3		2019 T2		2019 T1		2018 T4		
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	
Notionnels									
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1	5 018 \$	848 \$	5 423 \$	827 \$	5 597 \$	677 \$	5 316 \$	698 \$
Swaps sur défaillance de crédit indiciels	2	6 352	374	6 248	33	7 274	1 159	6 723	423
Swaps sur le rendement total	3	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur crédit	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	5	4 898	-	6 187	-	4 998	-	3 179	-
Total des notionnels	6	16 268	1 222	17 858	860	17 869	1 836	15 218	1 121
Justes valeurs									
Juste valeur positive (actif)	7	19	38	7	44	12	55	12	35
Juste valeur négative (passif)	8	(426)	(1)	(484)	(2)	(427)	(2)	(408)	(1)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2019 T3		2019 T2		2019 T1		2018 T4	
	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)	1	\$ 643	\$ 619	\$ 765	\$ 3 362			
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :	2							
i) Dérivés négociés hors Bourse	3	18 546	371	17 545	424	19 029	1 490	
ii) Dérivés négociés en Bourse	4	10 569	211	11 415	311	12 181	608	
iii) Cessions temporaires de titres	5	2 307	46	1 599	35	2 151	102	
iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	6	5 670	114	4 531	78	4 697	780	
Dépôts de garantie initiaux séparés	7	-	-	-	-	-	-	
Dépôts de garantie initiaux non séparés	8	91	-	3 067	-	3 540	441	
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	9	2 510	-	768	268	781	1 431	
Contributions aux fonds de garantie non financées	10	796	272	-	-	-	-	

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019 T3						2019 T2					
			Activités de négociation						Activités de négociation					
		Négociés hors Bourse ¹		Négociés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Négociés hors Bourse ¹		Négociés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation					Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation					
Contrats de taux d'intérêt														
Contrats à terme standardisés		1	–	–	913 817	–	913 817	–	–	882 220	–	882 220	–	
Contrats de garantie de taux d'intérêt		2	1 492 079	24 716	–	1 516 795	583	1 517 378	1 311 666	42 687	–	1 354 353	462	
Swaps		3	9 322 087	410 500	–	9 732 587	1 594 499	11 327 086	8 157 205	448 310	–	8 605 515	1 556 437	
Options vendues		4	–	100 956	106 405	207 361	567	207 928	–	86 636	95 986	182 622	389	
Options achetées		5	–	100 873	152 856	253 729	6 239	259 968	–	77 860	118 050	195 910	5 798	
		6	10 814 166	637 045	1 173 078	12 624 289	1 601 888	14 226 177	9 468 871	655 493	1 096 256	11 220 620	1 563 086	
Contrats de change														
Contrats à terme standardisés		7	–	–	24	–	24	–	–	–	24	–	24	
Contrats à terme de gré à gré		8	–	264 485	–	264 485	20 792	285 277	–	1 946 804	–	1 946 804	22 354	
Swaps		9	–	1 441 619	–	1 441 619	2 376	1 443 995	–	6	–	6	–	
Swaps combinés de taux d'intérêt		10	–	733 280	–	733 280	100 724	834 004	–	728 013	–	728 013	99 313	
Options vendues		11	–	29 601	–	29 601	–	29 601	–	29 369	–	29 369	–	
Options achetées		12	–	30 533	16	30 549	–	30 549	–	29 416	–	29 416	–	
		13	–	2 499 518	40	2 499 558	123 892	2 623 450	–	2 733 608	24	2 733 632	121 667	
Contrats dérivés de crédit														
Swaps sur défaillance de crédit														
Protection acquise		14	9 116	168	–	9 284	2 939	12 223	9 188	215	–	9 403	2 953	
Protection vendue		15	1 125	97	–	1 222	–	1 222	753	107	–	860	–	
		16	10 241	265	–	10 506	2 939	13 445	9 941	322	–	10 263	2 953	
Autres contrats														
Dérivés d'actions		17	–	83 546	69 004	152 550	29 507	182 057	–	66 898	58 972	125 870	29 466	
Contrats de marchandises		18	108	48 631	49 371	98 110	–	98 110	114	39 910	35 873	75 897	–	
		19	108	132 177	118 375	250 660	29 507	280 167	114	106 808	94 845	201 767	29 466	
Total		20	10 824 515	3 269 005	1 291 493	15 385 013	1 758 226	17 143 239	9 478 926	3 496 231	1 191 125	14 166 282	1 717 172	

		2019 T1						2018 T4					
		Activités de négociation						Activités de négociation					
		Négociés hors Bourse ¹		Négociés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Négociés hors Bourse ¹		Négociés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation					Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation				
Contrats de taux d'intérêt													
Contrats à terme standardisés		21	–	–	996 714	–	996 714	–	–	575 825	–	575 825	–
Contrats de garantie de taux d'intérêt		22	1 228 118	53 332	–	1 281 450	163	1 281 613	919 623	51 056	–	970 679	225
Swaps		23	7 877 245	432 609	–	8 309 854	1 421 591	9 731 445	7 580 152	444 065	–	8 024 217	1 418 487
Options vendues		24	–	72 375	86 178	158 553	210	158 763	–	79 649	121 246	200 895	53
Options achetées		25	–	63 987	113 291	177 278	2 570	179 848	–	70 201	154 683	224 884	2 891
		26	9 105 363	622 303	1 196 183	10 923 849	1 424 534	12 348 383	8 499 775	644 971	851 754	9 996 500	1 421 656
Contrats de change													
Contrats à terme standardisés		27	–	–	24	–	24	–	–	–	24	–	24
Contrats à terme de gré à gré		28	–	1 846 690	–	1 846 690	26 794	1 873 484	–	1 796 542	–	1 796 542	29 140
Swaps		29	–	6	–	6	–	6	–	6	–	6	–
Swaps combinés de taux d'intérêt		30	–	707 497	–	707 497	96 900	804 397	–	688 980	–	688 980	96 966
Options vendues		31	–	35 325	–	35 325	–	35 325	–	34 090	–	34 090	–
Options achetées		32	–	34 856	–	34 856	–	34 856	–	32 655	–	32 655	–
		33	–	2 624 374	24	2 624 398	123 694	2 748 092	–	2 552 273	24	2 552 297	126 106
Contrats dérivés de crédit													
Swaps sur défaillance de crédit													
Protection acquise		34	10 230	183	–	10 413	2 974	13 387	9 665	202	–	9 867	2 745
Protection vendue		35	1 716	120	–	1 836	–	1 836	987	135	–	1 122	–
		36	11 946	303	–	12 249	2 974	15 223	10 652	337	–	10 989	2 745
Autres contrats													
Dérivés d'actions		37	–	62 314	49 811	112 125	29 841	141 966	–	57 736	57 161	114 897	30 430
Contrats de marchandises		38	186	37 488	27 429	65 103	–	65 103	150	33 161	39 882	73 193	–
		39	186	99 802	77 240	177 228	29 841	207 069	150	90 897	97 043	188 090	30 430
Total		40	9 117 495	3 346 782	1 273 447	13 737 724	1 581 043	15 318 767	8 510 577	3 288 478	948 821	12 747 876	1 580 937

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2018					
		T3					
		Activités de négociation					
		Négoiés hors Bourse ¹					
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	1	–	–	965 006	965 006	–	965 006
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	828 170	89 694	–	917 864	201	918 065
Swaps	3	7 248 333	450 204	–	7 698 537	1 399 687	9 098 224
Options vendues	4	–	60 547	109 636	170 183	242	170 425
Options achetées	5	–	58 626	121 267	179 893	3 507	183 400
	6	8 076 503	659 071	1 195 909	9 931 483	1 403 637	11 335 120
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	7	–	–	9	9	–	9
Contrats à terme de gré à gré	8	–	1 672 277	–	1 672 277	31 235	1 703 512
Swaps	9	–	–	–	–	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt	10	–	650 760	–	650 760	88 161	738 921
Options vendues	11	–	32 623	–	32 623	–	32 623
Options achetées	12	–	31 298	–	31 298	–	31 298
	13	–	2 386 958	9	2 386 967	119 396	2 506 363
Contrats dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit							
Protection acquise	14	10 054	255	–	10 309	2 657	12 966
Protection vendue	15	1 739	135	–	1 874	–	1 874
	16	11 793	390	–	12 183	2 657	14 840
Autres contrats							
Dérivés d'actions	17	–	49 368	39 454	88 822	31 206	120 028
Contrats de marchandises	18	101	33 138	27 059	60 298	–	60 298
	19	101	82 506	66 513	149 120	31 206	180 326
Total	20	8 088 397	3 128 925	1 262 431	12 479 753	1 556 896	14 036 649

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit^{1, 2}

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019 T3			2019 T2			2019 T1		
			Coût de remplacement courant ³	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ³	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ³	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt											
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1		30	\$ 316	\$ 231	19	\$ 483	\$ 423	34	\$ 282	\$ 194
Swaps	2		3 607	10 000	1 821	4 284	11 119	1 763	4 616	11 474	1 683
Options achetées	3		156	456	107	113	354	87	109	367	115
	4		3 793	10 772	2 159	4 416	11 956	2 273	4 759	12 123	1 992
Contrats de change											
Contrats à terme de gré à gré	5		1 072	4 808	777	2 193	18 013	2 287	3 845	19 483	2 236
Swaps	6		2 367	13 376	1 449	1	91	18	–	99	18
Swaps combinés de taux d'intérêt	7		1 821	10 057	1 227	1 815	10 165	1 255	1 989	10 059	1 266
Options achetées	8		75	434	88	83	453	89	71	655	119
	9		5 335	28 675	3 541	4 092	28 722	3 649	5 905	30 296	3 639
Autres contrats											
Dérivés de crédit	10		4	672	160	7	763	180	5	714	166
Dérivés d'actions	11		211	5 925	723	316	5 275	620	205	4 723	598
Contrats de marchandises	12		481	3 626	707	373	2 852	636	341	2 734	579
	13		696	10 223	1 590	696	8 890	1 436	551	8 171	1 343
Total des dérivés nets	14		9 824	49 670	7 290	9 204	49 568	7 358	11 215	50 590	6 974
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ⁴	15		3 038	12 876	366	3 684	13 014	383	4 216	17 302	345
Total	16		12 862	\$ 62 546	\$ 7 656	12 888	\$ 62 582	\$ 7 741	15 431	\$ 67 892	\$ 7 519
2018											
			T4			T3					
Contrats de taux d'intérêt											
Contrats de garantie de taux d'intérêt	17		21	\$ 56	\$ 15	34	\$ 119	\$ 41			
Swaps	18		11 630	15 557	4 193	12 114	16 065	4 613			
Options achetées	19		508	776	299	490	723	313			
	20		12 159	16 389	4 507	12 638	16 907	4 967			
Contrats de change											
Contrats à terme de gré à gré	21		17 605	35 543	4 247	12 350	30 025	3 818			
Swaps	22		–	–	–	63	–	–			
Swaps combinés de taux d'intérêt	23		21 218	40 942	7 012	18 861	37 380	6 503			
Options achetées	24		486	1 029	212	381	925	202			
	25		39 309	77 514	11 471	31 655	68 330	10 523			
Autres contrats											
Dérivés de crédit	26		3	358	145	4	345	136			
Dérivés d'actions	27		3 043	7 383	920	1 093	4 979	761			
Contrats de marchandises	28		1 101	2 546	514	1 184	2 752	588			
	29		4 147	10 287	1 579	2 281	8 076	1 485			
Total des dérivés	30		55 615	104 190	17 557	46 574	93 313	16 975			
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	31		34 205	54 039	11 464	29 622	49 365	11 199			
Total après compensation	32		21 410	50 151	6 093	16 952	43 948	5 776			
Moins l'incidence des garanties	33		8 884	9 602	1 173	6 757	7 342	912			
Net	34		12 526	40 549	4 920	10 195	36 606	4 864			
Contrats conclus avec des CC admissibles ⁴	35		155	14 332	2 058	3 170	16 704	1 871			
Total	36		12 681	\$ 54 881	\$ 6 978	13 365	\$ 53 310	\$ 6 735			

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Au premier trimestre de 2019, l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) a été mise en œuvre pour déterminer le calcul des coûts de remplacement, le montant de l'équivalent-crédit et le montant des actifs pondérés en fonction des risques ce qui comprend l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties. Selon la méthode précédente, les incidences étaient présentées séparément.

³ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

⁴ Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode «tout compris». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)¹

(en millions de dollars)		2019			2019			2019			2018		
À la date du bilan		T3			T2			T1			T4		
N° de ligne		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total
1	Services bancaires de détail (total) – dont :	23 877	\$ 37 616	\$ 61 493	23 424	\$ 39 988	\$ 63 412	22 843	\$ 39 155	\$ 61 998	22 858	\$ 41 927	\$ 64 785
2	Prêts hypothécaires résidentiels	9 508	444	9 952	9 663	494	10 157	9 655	610	10 265	9 775	889	10 664
3	Cartes de crédit	1 707	16 167	17 874	1 726	17 758	19 484	1 477	18 102	19 579	1 524	18 212	19 736
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	12 662	21 005	33 667	12 035	21 736	33 771	11 711	20 443	32 154	11 559	22 819	34 378
5	Retrisations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7
6	Services bancaires de gros (total) – dont :	8 376	25 164	33 540	7 123	24 849	31 972	6 863	23 833	30 696	6 979	21 576	28 555
7	Prêts aux entreprises	–	3 846	3 846	–	3 418	3 418	–	3 036	3 036	–	2 785	2 785
8	Prêts hypothécaires commerciaux	–	15 980	15 980	–	16 351	16 351	–	15 941	15 941	–	17 265	17 265
9	Contrats de location et montants à recevoir	8 376	5 338	13 714	7 123	5 080	12 203	6 863	4 856	11 719	6 979	1 526	8 505
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11	Retrisations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars)		2019			2019			2019			2018		
À la date du bilan		T3			T2			T1			T4		
N° de ligne		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total
1	Services bancaires de détail (total) – dont :	–	\$ 787	\$ 787	–	\$ 786	\$ 786	–	\$ 625	\$ 625	–	\$ 636	\$ 636
2	Prêts hypothécaires résidentiels	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
3	Cartes de crédit	–	19	19	–	115	115	–	142	142	–	53	53
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	768	768	–	671	671	–	483	483	–	583	583
5	Retrisations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Services bancaires de gros (total) – dont :	–	76	76	–	52	52	–	28	28	–	146	146
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Prêts hypothécaires commerciaux	–	1	1	–	1	1	–	1	1	–	1	1
9	Contrats de location et montants à recevoir	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	75	75	–	51	51	–	27	27	–	145	145
11	Retrisations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)^{1, 2}

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne		2019																	
				T3																	
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																					
Titrisation classique				1	30 921	\$ 876	\$ 305	\$ 143	\$ 8	\$ -	\$ 32 245	\$ -	\$ 8	\$ -	\$ 4 202	\$ -	\$ 104	\$ -	\$ 311	\$ -	\$ 8
dont la titrisation				2	30 921	876	305	143	8	-	32 245	-	8	-	4 202	-	104	-	311	-	8
dont le produit sous-jacent est de détail				3	22 889	654	184	143	8	-	23 869	-	8	-	3 161	-	104	-	228	-	8
dont le produit sous-jacent est de gros				4	8 032	222	121	-	-	-	8 376	-	-	-	1 041	-	-	-	83	-	-
dont la retitrisation				5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang				6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang				7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total				8	30 921	\$ 876	\$ 305	\$ 143	\$ 8	\$ -	\$ 32 245	\$ -	\$ 8	\$ -	\$ 4 202	\$ -	\$ 104	\$ -	\$ 311	\$ -	\$ 8
2019																					
T2																					
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																					
Titrisation classique				9	29 278	\$ 745	\$ 332	\$ 184	\$ 9	\$ -	\$ 30 539	\$ -	\$ 9	\$ -	\$ 4 046	\$ -	\$ 111	\$ -	\$ 297	\$ -	\$ 9
dont la titrisation				10	29 278	745	332	184	9	-	30 539	-	9	-	4 046	-	111	-	297	-	9
dont le produit sous-jacent est de détail				11	22 348	685	199	184	9	-	23 416	-	9	-	3 153	-	111	-	226	-	9
dont le produit sous-jacent est de gros				12	6 930	60	133	-	-	-	7 123	-	-	-	893	-	-	-	71	-	-
dont la retitrisation				13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang				14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang				15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total				16	29 278	\$ 745	\$ 332	\$ 184	\$ 9	\$ -	\$ 30 539	\$ -	\$ 9	\$ -	\$ 4 046	\$ -	\$ 111	\$ -	\$ 297	\$ -	\$ 9
2019																					
T1																					
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																					
Titrisation classique				17	28 032	\$ 1 061	\$ 447	\$ 156	\$ 10	\$ -	\$ 29 696	\$ -	\$ 10	\$ -	\$ 3 940	\$ -	\$ 125	\$ -	\$ 286	\$ -	\$ 10
dont la titrisation				18	28 032	1 061	447	156	10	-	29 696	-	10	-	3 940	-	125	-	286	-	10
dont le produit sous-jacent est de détail				19	21 405	979	293	156	10	-	22 833	-	10	-	3 052	-	125	-	215	-	10
dont le produit sous-jacent est de gros				20	6 627	82	154	-	-	-	6 863	-	-	-	888	-	-	-	71	-	-
dont la retitrisation				21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang				22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang				23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total				24	28 032	\$ 1 061	\$ 447	\$ 156	\$ 10	\$ -	\$ 29 696	\$ -	\$ 10	\$ -	\$ 3 940	\$ -	\$ 125	\$ -	\$ 286	\$ -	\$ 10
2018																					
T4																					
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propre après plafonnement					
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	
Total des expositions																					
Titrisation classique				25	29 725	\$ -	\$ 103	\$ -	\$ 9	\$ 29 837	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 2 313	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 185	\$ -	\$ -	\$ -
dont la titrisation				26	29 725	-	103	-	9	29 837	-	-	-	2 313	-	-	-	185	-	-	-
dont le produit sous-jacent est de détail				27	22 746	-	103	-	9	22 858	-	-	-	1 735	-	-	-	139	-	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros				28	6 979	-	-	-	-	6 979	-	-	-	578	-	-	-	46	-	-	-
dont la retitrisation				29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang				30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang				31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total				32	29 725	\$ -	\$ 103	\$ -	\$ 9	\$ 29 837	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 2 313	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 185	\$ -	\$ -	\$ -

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Au premier trimestre de 2019, les approches réglementaires ont été mises à jours pour refléter la mise en œuvre du nouveau cadre de titrisation.

³ Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)^{1, 2}

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019																
			T3																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions		8																	
Titrisation classique		61 463	\$ 1 317	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 62 456	\$ 324	\$ --	\$ --	\$ 9 517	\$ 49	\$ --	\$ --	\$ 711	\$ 4	\$ --	
dont la titrisation		61 463	1 317	--	--	--	--	62 456	324	--	--	9 517	49	--	--	711	4	--	
dont le produit sous-jacent est de détail		36 298	1 317	--	--	--	--	37 605	11	--	--	4 798	1	--	--	334	--	--	
dont le produit sous-jacent est de gros		25 165	--	--	--	--	--	24 851	313	--	--	4 719	48	--	--	377	4	--	
dont la retritrisation		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Total		61 463	\$ 1 317	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 62 456	\$ 324	\$ --	\$ --	\$ 9 517	\$ 49	\$ --	\$ --	\$ 711	\$ 4	\$ --	
		2019																	
		T2																	
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions		9																	
Titrisation classique		63 610	\$ 1 226	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 64 473	\$ 363	\$ --	\$ --	\$ 9 659	\$ 52	\$ --	\$ --	\$ 730	\$ 4	\$ --	
dont la titrisation		63 610	1 226	--	--	--	--	64 473	363	--	--	9 659	52	--	--	730	4	--	
dont le produit sous-jacent est de détail		38 761	1 226	--	--	--	--	39 942	45	--	--	4 965	10	--	--	355	1	--	
dont le produit sous-jacent est de gros		24 849	--	--	--	--	--	24 531	318	--	--	4 694	42	--	--	375	3	--	
dont la retritrisation		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Total		63 610	\$ 1 226	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 64 473	\$ 363	\$ --	\$ --	\$ 9 659	\$ 52	\$ --	\$ --	\$ 730	\$ 4	\$ --	
		2019																	
		T1																	
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions		17																	
Titrisation classique		62 266	\$ 722	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 62 988	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 9 335	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 703	\$ --	\$ --	
dont la titrisation		62 266	722	--	--	--	--	62 988	--	--	--	9 335	--	--	--	703	--	--	
dont le produit sous-jacent est de détail		38 433	722	--	--	--	--	39 155	--	--	--	4 794	--	--	--	340	--	--	
dont le produit sous-jacent est de gros		23 833	--	--	--	--	--	23 833	--	--	--	4 541	--	--	--	363	--	--	
dont la retritrisation		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Total		62 266	\$ 722	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 62 988	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 9 335	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 703	\$ --	\$ --	
		2018																	
		T4																	
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	
Total des expositions		25																	
Titrisation classique		62 465	\$ --	\$ 694	\$ 151	\$ 193	\$ 41 927	\$ --	\$ 21 576	\$ --	\$ 6 892	\$ --	\$ 4 315	\$ --	\$ 551	\$ --	\$ 345	\$ --	
dont la titrisation		62 465	--	694	144	193	41 920	--	21 576	--	6 841	--	4 315	--	547	--	345	--	
dont le produit sous-jacent est de détail		40 889	--	694	144	193	41 920	--	--	--	6 841	--	--	--	547	--	--	--	
dont le produit sous-jacent est de gros		21 576	--	--	--	--	--	--	21 576	--	--	--	4 315	--	--	--	345	--	
dont la retritrisation		--	--	--	7	--	7	--	--	51	--	--	--	4	--	--	--		
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		--	--	--	7	--	7	--	--	51	--	--	--	4	--	--	--		
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--		
Total		62 465	\$ --	\$ 694	\$ 151	\$ 193	\$ 41 927	\$ --	\$ 21 576	\$ --	\$ 6 892	\$ --	\$ 4 315	\$ --	\$ 551	\$ --	\$ 345	\$ --	

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Au premier trimestre de 2019, les approches réglementaires ont été mises à jours pour refléter la mise en œuvre du nouveau cadre de titrisation.

³ Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan		N° de ligne	2019 T3						2019 T2					
			PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle
Expositions de détail														
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées	1	0,44 %	0,30 %	30,31 %	10,47 %	95,64 %	99,53 %	0,46 %	0,30 %	29,96 %	9,73 %	96,05 %	100,27 %
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴	2	0,44	0,30	s. o.	s. o.	98,74	99,38	0,45	0,30	s. o.	s. o.	98,98	99,07
	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	3	2,35	2,78	88,64	81,44	97,52	94,81	2,44	2,77	88,38	81,34	97,90	94,74
	Autres expositions aux produits de détail	4	2,58	2,03	56,22	46,54	99,39	92,88	2,62	1,99	55,64	46,25	99,32	92,10
Expositions autres que de détail														
	Entreprises	5	1,20	0,44	17,66	15,59	90,66	80,34	1,24	0,38	17,78	18,84	90,67	72,01
	Emprunteurs souverains	6	0,07	–	9,93	s. o.	99,68	s. o.	0,07	–	9,56	s. o.	99,72	s. o.
	Banques	7	0,25	–	14,72	s. o.	95,77	s. o.	0,21	–	16,08	s. o.	95,93	s. o.
			2019 T1						2018 T4					
			PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle
Expositions de détail														
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées	8	0,56 %	0,32 %	28,45 %	11,22 %	96,19 %	100,68 %	0,60 %	0,35 %	28,94 %	11,82 %	95,95 %	100,95 %
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴	9	0,44	0,27	s. o.	s. o.	99,40	99,29	0,43	0,26	s. o.	s. o.	99,33	99,36
	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	10	2,49	2,91	88,77	80,48	98,18	94,99	2,50	3,02	88,70	80,14	97,91	94,79
	Autres expositions aux produits de détail	11	2,57	1,99	54,88	45,23	99,34	91,42	2,52	1,99	54,87	46,10	99,32	91,44
Expositions autres que de détail														
	Entreprises	12	1,25	0,31	18,42	19,46	90,84	59,89	1,27	0,32	18,17	24,36	90,76	57,40
	Emprunteurs souverains	13	0,07	–	10,16	s. o.	99,71	s. o.	0,09	–	10,95	s. o.	99,63	s. o.
	Banques	14	0,21	–	18,03	s. o.	96,33	s. o.	0,23	–	15,25	s. o.	96,87	s. o.
			2018 T3											
			PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle						
Expositions de détail														
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées	15	0,62 %	0,38 %	28,83 %	12,73 %	95,94 %	100,68 %						
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴	16	0,43	0,26	s. o.	s. o.	99,34	99,36						
	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	17	2,51	3,02	88,53	80,33	97,95	94,68						
	Autres expositions aux produits de détail	18	2,47	1,98	53,39	45,08	99,30	91,35						
Expositions autres que de détail														
	Entreprises	19	1,21	0,31	17,91	24,35	90,65	56,36						
	Emprunteurs souverains	20	0,09	–	10,88	s. o.	99,71	s. o.						
	Banques	21	0,21	–	16,00	s. o.	96,94	s. o.						

¹ La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.

² La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique.

³ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.

⁴ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

Glossaire – Bâle

Actifs pondérés en fonction des risques

- Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous. Pour les exercices 2014 à 2018, l'utilisation de différents facteurs scalaires pour le rajustement progressif de la valeur du crédit a résulté en trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2019, le RVC a été entièrement intégré.

Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques :

Pour le risque de crédit

Approche standard

- Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties.

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)

Pour le risque opérationnel

Approche de mesure avancée (AMA)

- Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance.

Approche standard

- Selon cette approche, les banques utilisent leur propre système interne de calcul du risque opérationnel fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs pour calculer les fonds propres exposés au risque opérationnel.

Pour le risque de marché

Approche standard

- Selon cette approche, les banques appliquent des coefficients prescrits au résultat annuel brut moyen des trois derniers exercices de chacune des huit branches d'activité représentant les différentes activités de l'institution (p. ex., financement d'entreprises, banque de détail et gestion de placements).

Approche des modèles internes (AMI)

- Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin de calculer les composantes de risque général et de risque spécifique relatives au risque de marché.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.

Terminologie du risque de crédit

Expositions brutes au risque de crédit

- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.

Catégories de contreparties / catégories d'expositions :

Expositions aux produits de détail

Expositions garanties par l'immobilier résidentiel
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles
Autres expositions aux produits de détail

- Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers.
- Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers (selon l'approche standard pour le risque de crédit, les expositions aux cartes de crédit sont incluses dans la catégorie «Autres expositions aux produits de détail»).
- Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises.

Expositions aux produits autres que de détail

Entreprises
Emprunteurs souverains
Banques

- Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles.
- Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et à certaines entités du secteur public.
- Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux maisons de courtage en valeurs mobilières et à certaines entités du secteur public.

Catégories d'expositions :

Montant utilisé
Montant non utilisé (engagement)
Transactions assimilables aux pensions
Dérivés négociés hors Bourse
Divers – hors bilan

- Le montant des fonds avancés à un emprunteur.
- La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement).
- Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières.
- Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.
- Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).

Paramètres du risque de crédit selon

l'approche NI avancée :

Probabilité de défaillance (PD)
Exposition en cas de défaillance (ECD)
Perte en cas de défaillance (PCD)

- La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance.
- Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC)

- Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés. Cette exigence oblige les banques à établir une structure de fonds pour capitaliser les variations possibles des primes de risque des contreparties pour les portefeuilles de dérivés. Selon la version définitive de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, le RVC a été mis en œuvre en 2014 et a été entièrement intégré en 2019.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

- Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.

Réserve de fonds propres anticyclique

- La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AEI	Approche fondée sur les évaluation internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
ARC	Atténuation du risque de crédit	LCD	Ligne de crédit domiciliaire
ASC	Annexe de soutien au crédit	MMI	Méthode des modèles internes
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	Négl.	Négligeable
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	NHB	Négocié hors Bourse
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	NI	Notations internes
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières Canada	NRE	Notation de risque-emprunteur
CAERG	Cumul des autres éléments du résultat global	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	s. o.	Sans objet
CC	Contrepartie centrale	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CCA	Contrepartie centrale admissible	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
CSF	Conseil de stabilité financière	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
EPF	Exposition potentielle future	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque
FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité		